

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

RAPPORT SUR
**L'INTÉGRATION
RÉGIONALE**
Édition 2024



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX	V
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : INTÉGRATION MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIERE	8
I.1. Situation macroÉconomique de l'Afrique	8
I.1.1. Dynamique des économies de la CEDEAO	10
I.2. Mise en œuvre des politiques d'intÉgration macroÉconomique et financiÈre	12
I.2.1. Union africaine (UA)	13
I.2.2. CEDEAO	15
I.2.3. UEMOA.....	16
I.2.4. Sénégal.....	17
CHAPITRE II : INTÉGRATION COMMERCIALE.....	18
II.1. Dynamique des Échanges intra-africains	19
II.2. Programmes rÉgionaux sur le commerce.....	23
CHAPITRE III : INTÉGRATION SECTORIELLE	28
III.1. AGRICULTURE	28
III.1.1. État des lieux du secteur agricole africain	28
III.1.2. Politiques et programmes dans le secteur agricole	29
III.2. MINES ET HYDROCARBURES	33
III.2.1. Mines.....	33
III.2.2. Hydrocarbures	37
III.3. INFRASTRUCTURES	40
III.3.1. Mise en œuvre du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)	41
III.3.2. Initiatives régionales.....	43
III.4. NUMÉRIQUE	47
III.4.1. Initiatives continentales et régionales	48
CHAPITRE IV : INTÉGRATION SOCIALE	50
IV.1. SANTÉ	50
IV.1.1. Union africaine (UA).....	51
IV.1.2. CEDEAO.....	52
IV.1.3. UEMOA	53
IV.1.4. Sénégal	54
IV.2. ÉDUCATION.....	55
IV.2.1 Union africaine (UA).....	55



IV.2.2. CEDEAO.....	56
IV.2.3. UEMOA	57
IV.2.4. Sénégal	58
IV.3. LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES.....	58
IV.3.1. Programmes et projets en matière de libre circulation des personnes.....	59
IV.4. GENRE	62
CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....	66
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE.....	69
Bibliographie.....	69
Webographie	71
ANNEXE	72



LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES :

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance en Afrique et dans les CER	8
Graphique 2 : Évolution des principaux agrégats macroéconomiques en Afrique (2023-2024)	9
Graphique 3 : Évolution de la croissance des économies de la CEDEAO	11
Graphique 4 : Évolution du taux d'inflation en moyenne annuelle.....	11
Graphique 5 : Score d'intégration macroéconomique par CER	13
Graphique 6 : Score des composantes de l'intégration macroéconomique par CER	13
Graphique 7 : Commerce mondial de marchandises en 2024.....	19
Graphique 8 : Évolution des exportations intrarégionales de 2015 à 2024	20
Graphique 9 : Production totale de minerais (hors bauxite) par continent en 2023	34
Graphique 10 : Répartition des réserves prouvées de pétrole en 1994, 2004 et 2014 (en %).....	38
Graphique 11 : Ouverture des visas en Afrique en 2023 et 2024	59

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Évolution du taux d'inflation en moyenne annuelle	12
Tableau 2 : État de mise en œuvre des projets d'intégration financière de l'UA en 2024.....	15
Tableau 3 : Classification des CER selon les scores d'intégration des marchés	21
Tableau 4 : Entreprises et produits agréés au SLE CEDEAO.....	25
Tableau 5 : Bilan des réalisations du PIDA-PAP 1 (2012-2020).....	41
Tableau 6 : : État de mise en œuvre des programmes de la Feuille de route pour le lancement de l'ECO	72



SIGLES ET ABREVIATIONS

A2DSRH	: Programme du Dividende démographique africain et de la santé sexuelle et reproductive
AAGP	: Gazoduc Afrique-Atlantique (Africa-Atlantique Gas Pipeline)
AFD	: Agence Française de Développement
AFREXIMBANK	: Banque Africaine d'Import-Export (African Export-Import Bank)
AGOA	: African Growth and Opportunity Act (Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique)
AMA	: Agence Africaine du Médicament
AMF-UMOA	: Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA
AMRH	: Harmonisation de la Réglementation des Médicaments en Afrique (African Medicines Regulatory Harmonization)
ANSD	: Agence nationale de la Statistique et de la démographie
ARAA	: Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARCC	: Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO
ASRII	: Rapport sur l'Indice et l'État de l'Intégration Régionale en Afrique (African Regional Integration Index Report)
ATA	: Appui à la transition agroécologique pour les acteurs locaux
AUDA-NEPAD	: Agence de Développement de l'Union Africaine - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
UA	: Union Africaine
BAD	: Banque africaine de développement
BAI	: Banque Africaine d'Investissement
BCA	: Banque Centrale Africaine
BCAO	: Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest
BCEAO	: Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest
BEST	: Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Technologie de Stockage d'Énergie par Batterie (Battery Energy Storage Technology)
BIDC	: Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
CADM	: Centre Africain pour le Développement Minier
CAE	: Communauté Economique de l'Afrique de l'Est
CAP	: Plan d'Action de la Commission (UEMOA)
CCDG	: Centre pour le Développement du Genre (CEDEAO)
CDC Afrique	: Centre africain de contrôle et de prévention des maladies
CEDEAO	: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes
CEEAC	: Communauté Economique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	: Communauté des États Sahélo-Sahariens
CEREEC	: Centre Régional pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CEDEAO)
CER	: Communauté économique régionale
CESA	: stratégie continentale de l'Éducation de l'UA
CGASM	: Cadre de Gouvernance Africain sur le secteur minier
CIC	: Centre d'Information et de Coordination (WAPP)
CNIB	: Carte Nationale d'Identité Biométrique
CNNCI	: Comité National de Négociation du Commerce International (Sénégal)
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COYWA	: Creating Opportunities for Youth and Women in Africa
CREPMF	: Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (devenu AMF-UMOA)
CRDI	: Centre de Recherches pour le Développement International (Canada)
CROS	: Comité Régional d'Orientation Stratégique (UEMOA)
CUA	: Commission de l'Union Africaine
CTS	: Comité Technique Spécialisé (de l'UA)
CSU	: Couverture Sanitaire Universelle
DES-AU	: Stratégie d'Éducation Numérique de l'Union Africaine (Digital Education Strategy for the African Union)
ECBCSP	: Programme d'Appui à la Coopération Transfrontalière de la CEDEAO (ECOWAS Cross-Border Cooperation Support Program)
ECOMOF	: Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO
ECO-IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de la CEDEAO



ECOWAS	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Economic Community of West African States)
EEQ	: Évaluation Externe de la Qualité
EFTP	: Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
EMDP	: Politique de Développement des Ressources Minérales de la CEDEAO (Ecowas Mineral Development Policy)
EMMDA	: Loi-Modèle de la CEDEAO sur l'Exploitation Minière et le Développement des Ressources Minérales (Ecowas Model Mining and Minerals Development Act)
ETSSIE	: Stratégie d'EFTP de la CEDEAO pour l'amélioration des compétences et l'employabilité (Ecowas TVET Strategy for Skills Improvement and Employability)
EU	: Union Européenne
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDE	: Fonds de Développement de l'Énergie (UEMOA)
FMA	: Fonds Monétaire Africain
FPE	: Fonds de Protection des Épargnants (AMF-UEMOA)
FRC	: Formation et renforcement des capacités pour l'intensification agroécologique et l'agriculture durable
FVC	: Fonds Vert pour le Climat
GNL	: Gaz Naturel Liquéfié
GTA	: Grand Tortue Ahmeyim (projet gazier Sénégal/Mauritanie)
ICBT	: Commerce Transfrontalier Informel (Informal Cross-Border Trade)
IDH	: Indice de Développement Humain
IGA	: Accord Intergouvernemental (AAGP)
IGAD	: Autorité Intergouvernementale pour le Développement (Afrique de l'Est)
IMA	: Institut Monétaire Africain
IOVA	: Indice d'Ouverture sur les Visas en Afrique
IRED	: Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (UEMOA)
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IVM	: Gestion Intégrée des Vecteurs (Integrated Vector Management)
LMD	: Licence-Master-Doctorat
MASF	: Mécanisme Africain de Stabilité Financière
MCC	: Mécanisme de change de la CEDEAO
MPME	: Micro Petite et Moyenne Entreprise
MUTAA	: Marché Unique du Transport Aérien Africain
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OOAS	: Organisation Ouest-Africaine de la Santé
OSBP	: Poste Frontière à Guichet Unique (One-Stop Border Post)
PACAO	: Politique Agricole Commune de l'Afrique de l'Ouest
PACITR	: Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (UEMOA)
PAE	: Programme Agroécologie (CEDEAO)
PAISD	: Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité et d'Autopromotion (Sénégal)
PAPSS	: Système Panafricain de Paiement et de Règlement (Pan-African Payment and Settlement System)
PARCI	: Programme d'Appui à la Régulation du Commerce Informel (CEDEAO)
PASE	: Bourse Panafricaine (Pan-African Stock Exchange)
PASTA-CO	: Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale
PAQUET	: Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence Education/Formations (Sénégal)
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PEM	: Perspectives de l'Économie Mondiale (FMI)
PER	: Perspectives Économiques Régionales (BAD)
PFEAO	: Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDA	: Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
PIFAH	: Programme d'Investissement et de Financement dans les secteurs de la Santé en Afrique
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire et Social (Sénégal)
PPCB	: Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPR	: Peste des Petits Ruminants
PRAPS	: Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRDEN	: Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (UEMOA)
PRDTF	: Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire (UEMOA)
PRDTA	: Programme Régional de Développement du Transport Aérien (UEMOA)



PRDTMFL	: Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire (UEMOA)
PROALAP	: Programme de Renforcement des Laboratoires dans le cadre de la lutte contre les épidémies (OOAS)
PRODERE	: Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (UEMOA)
PROFOR	: Programme Régional pour la Formation Professionnelle (UEMOA)
PRISMA	: Projet de recherche et innovation pour des systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest
REDISSE	: Programme Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest
RRSA	: Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (CEDEAO)
RSM	: Rapport de Surveillance Multilatérale (UEMOA)
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SAMAO	: Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest
SAN	: Stratégie d'Agriculture Numérique (UA)
SDPE	: Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (UEMOA)
SIAR	: Système d'Information Agricole Régional (UEMOA)
SIFA	: Initiative sur les Compétences pour l'Afrique (Skills Initiative for Africa)
SIGMAT	: Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (CEDEAO)
SIM Sénégal	: Salon International des Mines du Sénégal
SIREXE	: Salon International des Ressources Extractives et Énergétiques
SLE(C)	: Schéma de Libéralisation des Echanges (de la CEDEAO)
SNEEG	: Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (Sénégal)
SNPEF	: Stratégie Nationale de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (Sénégal)
SN-ZLECAF	: Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAF (Sénégal)
SPI	: Système de Paiement Instantané (BCEAO)
SPNP	: Services Publics Numériques Prioritaires
SPRC	: Système des Paiements et des Règlements de la CEDEAO
SRMNIA	: Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et des Adolescents
STIG	: Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (UEMOA)
STISA	: Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique
SWEDD	: Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique (Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend)
TEC	: Tarif Extérieur Commun (CEDEAO/UEMOA)
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
UA-3S	: Programme de Surveillance Intelligente de la Sécurité de l'UA (UA Smart Safety Surveillance)
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA	: Union du Maghreb Arabe
USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International
VMA	: Vision Minière Africaine
WAGPEP	: Gazoduc Ouest Africain (West African Gas Pipeline Extension Project)
WAMRH	: Harmonisation des Règlementations Pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest (West African Medicines Regulatory Harmonization)
WAPP	: Pool Énergétique Ouest-Africain (West African Power Pool)
WARDIP	: Projet d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (West Africa Regional Digital Integration Program)
WARIL-EEQ-RAM	: Initiative Régionale pour les Laboratoires d'Afrique de l'Ouest pour la surveillance de la Résistance aux Antimicrobiens (West Africa Regional Laboratory Initiative for Antimicrobial Resistance External Quality Assessment)
WOCEWA	: Les Femmes et l'Énergie Propre en Afrique de l'Ouest (Women and Clean Energy in West Africa)



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le rapport 2024 sur l'intégration régionale s'inscrit dans la continuité des précédents rapports élaborés par la Cellule de Suivi de l'Intégration. Le document offre une analyse détaillée de la mise en œuvre des politiques et programmes dans le cadre de l'intégration régionale, au niveau continental et en Afrique de l'Ouest, à travers diverses dimensions, tout en mettant l'accent sur les contributions spécifiques du Sénégal.

Sur le plan macroéconomique, le continent africain poursuit sa dynamique de reprise après la crise de la Covid-19, malgré un contexte international difficile. Le taux de croissance du PIB réel se maintient en moyenne à environ 4% sur la période 2021-2024. Cependant, l'analyse en 2024 révèle un ralentissement de la croissance continentale à 3,4%, marquant un recul par rapport au 3,7% enregistré en 2023. Ce recul est imputable à une conjoncture difficile incluant une demande mondiale en baisse, des taux d'intérêt élevés, des tensions géopolitiques et commerciales et un endettement important.

S'agissant de la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine dans le domaine macroéconomique et financier, elle a connu peu d'avancées. Le projet de création d'institutions financières à savoir la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement, la Bourse panafricaine, le Fonds monétaire africain et la Plateforme économique africaine (AEP) ont enregistré des progrès limités. Les facteurs explicatifs de la faible mise en œuvre de ces projets phares, comprennent, entre autres : i) une faible volonté politique de certains États membres ; ii) une coordination institutionnelle insuffisante entre les organes régionaux et nationaux ; iii) un manque de ressources financières et techniques ; iv) des divergences des cadres macroéconomiques et réglementaires ; et v) les crises sécuritaires et politiques persistantes.

Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, l'activité économique s'est illustrée par une dynamique de croissance positive et accélérée (4,4% en 2024), contrastant avec le rythme continental. Cette performance est principalement attribuée au dynamisme des économies de l'UEMOA (+6,10%) et du Ghana (+5,7%). Toutefois, l'inflation, même si elle a baissé, demeure toujours élevée (+21,8%), imputable exclusivement aux pays non membres de l'UEMOA. Le déficit budgétaire se situe à 4,7% en 2024, au-dessus de la norme communautaire de 3% et le taux d'endettement à 56,9% en 2024, en dessous du seuil de 70%.

Concernant les programmes, la mise en œuvre de la feuille de route pour le lancement de la monnaie unique Eco s'est poursuivie. Des avancées ont été notées sur l'harmonisation des cadres budgétaire, fiscal et juridique. Néanmoins,



la convergence macroéconomique, sur la base des critères du pacte de stabilité et de convergence, est loin d'être assurée alors qu'elle constitue une condition essentielle pour la monnaie unique.

L'UEMOA, pour sa part, reste caractérisée par une activité économique dynamique et une faible inflation (2,7% en 2024), grâce notamment à la politique monétaire de la BCEAO et un marché financier sous régional florissant. La phase pilote de la Plateforme interopérable du Système de Paiement Instantané (SPI) a été lancée en 2024.

Pour ce qui est du **Sénégal**, le pays présente une situation contrastée quant aux critères de convergence, ne respectant que quatre (4) critères en 2024. Il est actif sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Au titre de l'intégration commerciale, bien que la performance de l'Afrique dans le commerce mondial soit modeste, les échanges intra-africains ont bondi de 12,4% en 2024, atteignant 220,3 milliards de dollars. Cependant, la part relative des exportations intra-africaines par rapport au commerce global du continent, reste limitée à environ 17%, soit bien moins que le niveau observé dans d'autres blocs régionaux (59% pour l'Asie, 60% pour l'Europe).

Au sein de la CEDEAO, les exportations intracommunautaires demeurent très faibles, bien qu'elles aient légèrement augmenté, passant de 8,8% du total des exportations en 2023 à 9,4% en 2024. Le développement de chaînes de valeur régionales intégrées pour la transformation des matières premières, surtout les produits agricoles et d'élevage (coton, cacao, café, anacarde, peaux et cuirs) et le renforcement des infrastructures transfrontalières constituent de véritables leviers pour l'accroissement du commerce intracommunautaire.

Le commerce extérieur du Sénégal a été dynamique en 2024, avec des échanges de marchandises estimées à 11 070,6 milliards de FCFA en 2024, contre 10 431,9 milliards de FCFA en 2023, soit un accroissement de 6,1%. Cette croissance est principalement due à une forte augmentation des exportations (+21,2%, soit 3 909 milliards FCFA), alors que les importations ont légèrement diminué (-0,6%, à 7 207,9 milliards FCFA). L'Afrique reste la première destination des exportations sénégalaises (39,3%), devant l'Europe (28,6%) et l'Asie (25,4%). Toutefois, l'essentiel des exportations du Sénégal en Afrique est dirigé vers la CEDEAO, notamment le Mali, qui capte plus de 800 milliards de FCFA (soit près de 56% des ventes sénégalaises dans le continent). Cette situation reflète la faible intégration du Sénégal au reste du continent, en partie à cause de contraintes géographiques et du manque d'infrastructures de transport efficaces reliant l'intérieur de l'Afrique.



Dans le domaine de l'agriculture, le secteur reste un pilier essentiel des économies africaines, générant plus de 60% des emplois à l'échelle continentale, avec des taux pouvant atteindre 70 à 80% dans les zones rurales. Cependant, le secteur souffre de nombreux défis relatifs à la faible productivité, à l'accès limité aux ressources, à la forte vulnérabilité aux effets du changement climatique, à l'insuffisance des infrastructures et à la fragmentation des marchés. Selon les estimations de la FAO, 20,2% de la population africaine a souffert de la faim en 2024. Le secteur connaît toutefois des mutations, grâce à l'émergence du numérique.

Au titre des politiques et programmes, le 4^{ème} rapport biennal du PDDAA (2015-2025) a indiqué qu'aucun pays africain ne devrait atteindre les engagements de Malabo en 2025. Dans la CEDEAO, une progression a été observée au fil du temps, avec un score de 4,94 en 2019 à un score 5,03 en 2023. En outre, la CEDEAO a mobilisé 5 370 tonnes de céréales de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) en s'appuyant sur le principe de la solidarité régionale pour soutenir les pays les plus affectés au cours de la période de soudure 2024. Par ailleurs, la CEDEAO a poursuivi dans le domaine de l'agroécologie, le renforcement des capacités des centres de formation agricole et des partenariats entre les organisations professionnelles agricoles et les centres de recherches et structures de vulgarisation de la région. Le Sénégal, malgré de bonnes performances sur les engagements n°6 et n°7 du PDDAA, n'est pas en voie d'atteindre les cibles de Malabo 2025.

Concernant le secteur des mines et hydrocarbures, le continent africain détient près de 30% des réserves mondiales de minerais mais avec une exploitation marginale. Sa contribution à la production mondiale n'est que 2%. De même, des découvertes de gisements d'hydrocarbures se poursuivent dans plusieurs régions du continent, ce qui constitue un signal positif pour les perspectives économiques de l'Afrique. Cependant, les exigences des politiques en faveur du changement climatique pourraient freiner les investissements dans les énergies fossiles.

Les politiques minières notamment la Vision Minière Africaine (VMA), ainsi que les initiatives de la CEDEAO et de l'UEMOA, visent à harmoniser les cadres juridiques, promouvoir la gouvernance, le contenu local et la transformation industrielle. Dans le but de renforcer l'intégration économique et énergétique de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO met en œuvre un mégaprojet énergétique dénommé projet de Gazoduc Afrique-Atlantique (AAGP). Ce dernier, reliant le Nigéria au Maroc, en passant par la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, devrait contribuer significativement à la transformation structurelle de la région.

Au Sénégal, des initiatives comme le Hub Minier Régional et le Salon International des Mines (SIM Sénégal) traduisent cette volonté de positionner le



pays comme un centre minier de référence en Afrique de l'Ouest. De même, le Sénégal a adopté des politiques visant à renforcer le contenu local dans les hydrocarbures à 50% d'ici 2030, en vue de maximiser les retombées économiques nationales des projets pétroliers et gaziers.

Dans le domaine des infrastructures, des progrès sont réalisés grâce à des initiatives comme le PIDA de l'UA, dont la première phase a permis la construction de 16 066 km de routes et 4 077 km de voies ferrées. Le PIDA (PIDA-PAP2 2021-2030), d'un coût de 161 milliards de dollars, se concentre sur 69 projets à fort impact régional, intégrant la transition verte, la numérisation et la résilience climatique. Au niveau de la CEDEAO, des projets phares comme le corridor Abidjan-Lagos et son prolongement à Dakar puis Praia ainsi que la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako avancent, bien que lentement. La lenteur dans l'exécution de ces projets s'explique en grande partie par l'insuffisance des ressources pour leur financement. De même, la bonne coordination entre les États, essentielle pour le bon déroulement des projets, demeure également un défi, surtout dans le contexte d'instabilité politique, institutionnelle et sécuritaire que traverse le continent.

L'intégration sociale, bien qu'elle connaisse des lenteurs significatives, reste un pilier essentiel dans le processus d'intégration régionale. Elle vise, entre autres, à promouvoir l'inclusion sociale et à améliorer les conditions de vie des populations. L'année 2024 a enregistré des progrès dans plusieurs domaines, notamment :

- **Santé** : l'UA a lancé en 2024, trois (3) programmes pour harmoniser la réglementation pharmaceutique, encourager la fabrication locale de médicaments essentiels et soutenir le financement intérieur. L'Agence africaine du Médicament (AMA) est en phase d'opérationnalisation. Au niveau régional, la CEDEAO réalise des performances, via l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS). Les actions de l'OOAS ont porté principalement sur le renforcement des capacités des laboratoires nationaux de référence, le développement des réseaux de surveillance épidémiologique et le soutien à la préparation aux urgences sanitaires transfrontalières. L'UEMOA de son côté, a enregistré des avancées dans la mise en place de régimes de protection sociale intégrée et de systèmes mutualisés de santé, contribuant à la résilience sociale et à la réduction des vulnérabilités.
- **Éducation** : l'UA a déclaré l'année 2024, comme « Année de l'Éducation » pour les pays africains. Dans ce cadre, elle a lancé la plateforme panafricaine WorldSkills Africa dédiée à la valorisation des métiers et à l'excellence professionnelle. La CEDEAO a poursuivi ses



actions en faveur de la formation pratique et la mobilité intrarégionale des talents, dans le cadre de son Programme d'Immersion pour les Jeunes diplômés. L'UEMOA, pour sa part, a développé des programmes innovants de formations technique et professionnelle et mis en place des collèges communautaires pilotes, en vue de répondre aux besoins du marché sous-régional en compétences intermédiaires. Concernant l'organisation du baccalauréat, le Sénégal a partiellement mis en œuvre la Directive n°02/2007/CM/UEMOA instituant une période unique de tenue du baccalauréat. En 2024, le Bac technique ayant été organisé dans les délais en 2024 et non le Bac général.

- **Libre circulation des personnes** : le protocole sur la libre circulation des personnes de l'UA peine à avancer (04 ratifications et 15 signatures). La CEDEAO réalise la plus grande performance en matière de mobilité des personnes, grâce à l'effectivité de son protocole de libre circulation des personnes, à la résidence et à l'établissement qui permet l'exemption de visa aux ressortissants des États membres. Quant à l'UEMOA, elle poursuit l'harmonisation des règles facilitant la mobilité des professions libérales. Dans ce cadre, une plateforme en ligne d'alerte aux entraves de la libre circulation et au droit d'établissement a été implémentée et déployée en phase test au niveau des États membres. Son opérationnalisation est prévue au courant de l'année 2026.
- **Genre** : en complément de l'adoption de plusieurs cadres et stratégies panafricains, notamment le Protocole de Maputo (2003) et l'Agenda 2063, des actions significatives ont été engagées à l'échelle continentale et régionale pour promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. L'Union africaine poursuit ses efforts à travers la mise en œuvre du Protocole de Maputo et de divers programmes visant à renforcer les droits et les capacités économiques des femmes. Dans cette même perspective, la CEDEAO a initié une nouvelle phase du Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique (SWEDD+), qui vise à accroître les opportunités économiques et sociales offertes aux femmes et aux jeunes filles. Parallèlement, l'UEMOA met en œuvre sa Stratégie Genre et promeut la budgétisation sensible au genre, contribuant ainsi à l'intégration effective de la dimension genre dans les politiques, programmes et budgets des États membres.



INTRODUCTION

L'intégration africaine a toujours occupé une place centrale dans l'agenda économique et politique des États africains et des institutions régionales, avec pour ambition de faire du continent un espace de prospérité partagée, de stabilité politique et de rayonnement mondial. Dans un contexte marqué par les tensions entre grandes puissances, les crises sanitaires, économiques, les risques climatiques et les menaces sécuritaires, l'accélération du processus d'intégration régionale est devenue une priorité pour une réponse efficace et durable à tous ces fléaux. Celle-ci devra aider à rendre les économies plus solides, à soutenir la transformation des productions locales, à accroître significativement les échanges intra-africains, à réduire la vulnérabilité du continent vis-à-vis de chocs exogènes et à renforcer sa position dans les échanges mondiaux.

Enclenché depuis plusieurs décennies, le processus d'intégration en Afrique avance à des rythmes variables selon les régions et les secteurs. Certaines Communautés Économiques Régionales (CER) — comme la CEDEAO, la SADC ou la CAE — ont déjà accompli des progrès importants avec des unions douanières, des règles communes et une meilleure circulation des biens et des personnes. D'autres, comme la CEEAC ou l'UMA, rencontrent encore des difficultés à franchir le stade de zone de libre-échange. Ces différences reflètent la diversité des situations nationales et la complexité d'une intégration « à plusieurs vitesses ».

Dans ce contexte, en vue de renforcer la cohérence des démarches et d'accélérer le processus, l'Union africaine a lancé l'Agenda 2063, qui fixe une vision à long terme pour l'unité et le développement du continent. L'Agenda met en œuvre des programmes d'envergure continentale dans plusieurs domaines tels que les infrastructures avec le PIDA, le commerce avec la ZLECAF, l'agriculture avec le PDDAA, le numérique, le social, etc. Dans cette dynamique, en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a adopté des cadres sous-régionaux (dont la Vision 2020 et la Vision 2050) pour la promotion d'une « CEDEAO des peuples » plus résiliente et inclusive. Les programmes de la CEDEAO concernent plusieurs secteurs (énergie, transport, commerce, capital humain). L'UEMOA de son côté, à travers ses plans stratégiques (notamment le Cadre d'action prioritaire 2021-2025 et le nouveau programme Impact 2030), a mis davantage l'accent sur la convergence économique, la compétitivité et la libre circulation.



Le Sénégal, pour sa part, a toujours été un acteur engagé de l'intégration régionale. Membre actif de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA, le pays participe activement à la mise en œuvre des initiatives régionales et continentales. Dans son Agenda de transformation Sénégal 2050, l'État du Sénégal a réaffirmé son ambition de faire de l'intégration régionale un pilier essentiel pour le développement économique et social, en lien avec ses priorités nationales : souveraineté, emploi, industrialisation, transition énergétique et adaptation au climat.

Le présent Rapport 2024 sur l'intégration régionale passe en revue l'état de mise en œuvre des politiques et programmes à l'échelle continentale, régionale (CEDEAO) et sous régionale (UEMOA), tout en mettant en exergue les contributions spécifiques du Sénégal. Il est structuré autour de quatre chapitres.

Le **chapitre I** examine les performances macroéconomiques de 2024, l'état de la convergence monétaire au sein des CER, ainsi que les progrès et défis de la mise en œuvre des programmes macroéconomiques et financiers. Le **chapitre II** analyse l'intégration commerciale et l'état d'avancement des initiatives dans ce domaine, dont principalement la ZLECAF. Le **chapitre III** explore l'intégration sectorielle, mettant en lumière les progrès et les défis dans des domaines cruciaux comme l'agriculture, l'exploitation des ressources minérales et des hydrocarbures, la mise en œuvre des infrastructures et la transformation numérique. Le **chapitre IV** évalue l'état de l'intégration sociale, incluant la santé, l'éducation, la libre circulation et le genre.



CHAPITRE I : INTÉGRATION MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE



I.1. SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

Le continent africain poursuit sa dynamique de reprise économique, amorcée depuis la période post Covid-19, malgré un contexte international difficile. Après un faible taux de croissance de 2,2% en 2020, le PIB réel a enregistré une moyenne d'environ 4% sur la période 2021-2024. Toutefois, un léger ralentissement a été noté en 2024, avec une croissance estimée à 3,4% pour le continent, contre 3,7% en 2023. Cette décélération est due à plusieurs facteurs incluant une demande mondiale en baisse, des taux d'intérêt élevés persistants, une inflation continue (alimentée par les tensions géopolitiques et commerciales), un niveau d'endettement élevé, et les impacts des changements climatiques.

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance en Afrique et dans les CER



Source : Perspectives économiques régionales BAD 2024, PEM et PER FMI, 2025

Comme l'indique le graphique 1, la croissance moyenne masque une réalité régionale hétérogène. Neuf des vingt pays à croissance rapide dans le monde se trouvent en Afrique en 2024. Néanmoins, le ralentissement global est tiré par des baisses de croissance dans des économies majeures comme l'Afrique du

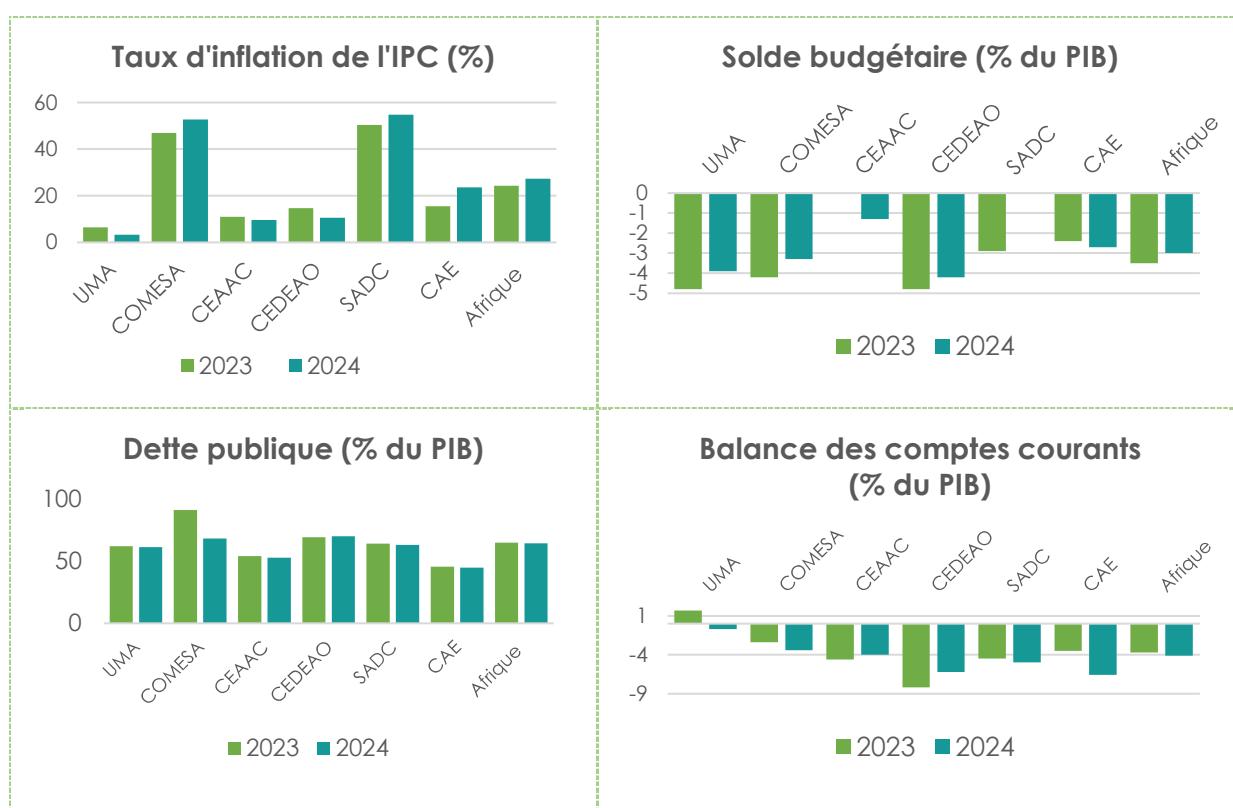


Sud, l'Algérie et l'Égypte. Au niveau des Communautés Économiques Régionales (CER), l'UMA a vu son taux de croissance chuter de 4,70% en 2023 à 2,10% en 2024, et la CAE a connu une forte décélération, passant de 5,31% à 1,49% sur la même période.

En revanche, certaines communautés dont la CEDEAO affichent une dynamique de croissance plus soutenue. Elle se distingue par une nette accélération de son taux de croissance, qui passe de 3,6% à 4,4%. Le COMESA et la CEAAC, pour leur part, connaissent également des progressions avec des taux de croissance passant respectivement de 2,8% à 3,2% et de 3,6% à 3,6%.

L'examen des principaux agrégats macroéconomiques révèle un défi en matière de stabilisation des prix. L'inflation est restée une préoccupation majeure en 2024, le taux moyen augmentant de 24,2% en 2023 à 27,2% en 2024. Des divergences considérables sont observées : l'UMA (3,3%) et la CEAAC (9,5%) ont maintenu des niveaux d'inflation modérés, tandis que le COMESA (52,7%) et la SADC (54,7%) ont été confrontés à des pressions extrêmes, frôlant l'hyperinflation. Le cas de la SADC est particulièrement préoccupant, combinant une forte inflation (54,7%) et une croissance économique en décélération, un scénario de stagflation qui limite sévèrement les options de politique économique pour stimuler la croissance et aggravant davantage la situation des prix.

Graphique 2 : Évolution des principaux agrégats macroéconomiques en Afrique (2023-2024)



Source : Performances économiques régionales BAD, 2024 ; PEM et PER FMI, 2025



En matière de finances publiques, la persistance de déficits budgétaires est notable, bien qu'ils se soient légèrement atténués (3,0% en 2024 contre 3,5% en 2023). L'endettement a atteint des proportions élevées, avec une moyenne africaine de 64,1% en 2024. Toutes les CER ont enregistré des baisses de leur taux d'endettement, à l'exception de la CEDEAO, où il est passé de 68,9% à 69,8%. Enfin, l'analyse des comptes courants révèle que la majorité des communautés affichent un déficit, la moyenne continentale s'établissant à 4,1% en 2024, une aggravation liée en partie à la détérioration notée au niveau de l'UMA qui est passée d'un excédent à un déficit. Ce déséquilibre rend les économies vulnérables aux fluctuations des capitaux internationaux.

I.1.1. Dynamique des économies de la CEDEAO

L'examen de la situation économique au sein de la CEDEAO met en lumière des performances hétérogènes. Bien que la communauté dans son ensemble présente des résultats encourageants, certains États membres se heurtent à des défis spécifiques, tandis que d'autres affichent une dynamique plus propice.

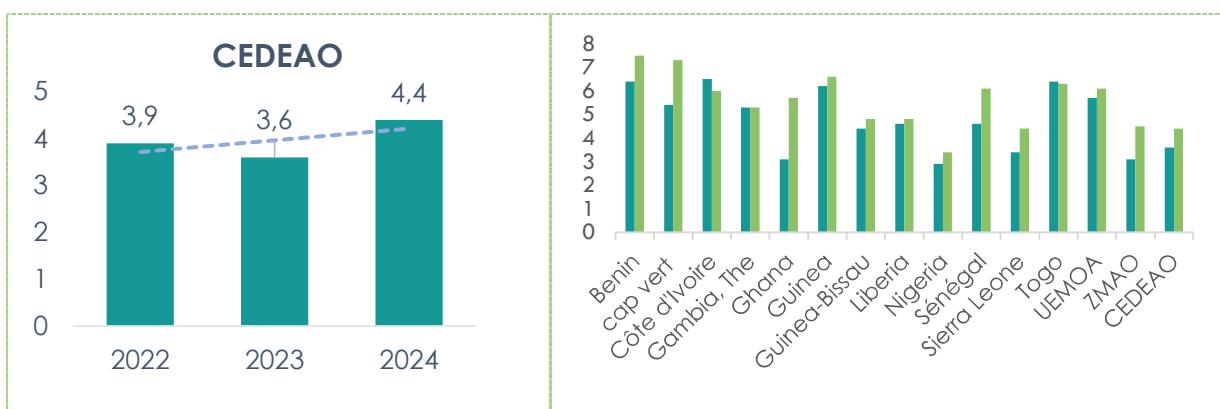
Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO est source d'incertitudes quant à la pérennité des acquis de l'intégration régionale, avec des implications significatives sur les plans politique, socioéconomique, financier et institutionnel pour eux et pour la CEDEAO.

La CEDEAO présente une trajectoire de croissance économique positive et en accélération, avec un taux estimé à 4,4% en 2024, contre 3,6% en 2023. Cette performance est particulièrement notable dans un contexte de ralentissement économique africain général, soulignant la résilience des moteurs de croissance internes de la région, tels que les investissements dans les services et l'agriculture, une demande intérieure soutenue et une gestion macroéconomique prudente.

Les économies de l'UEMOA ont été particulièrement dynamiques, affichant une croissance de +6,1%. Les deux plus grandes économies de la région, le Nigéria et le Ghana, ont également été dynamiques en 2024, avec des taux de croissance respectifs de 3,4% et 5,7%, tirés principalement par l'exploitation pétrolière et la production agricole. Le Cap-Vert, pour sa part a enregistré une croissance vigoureuse de 7,3%.



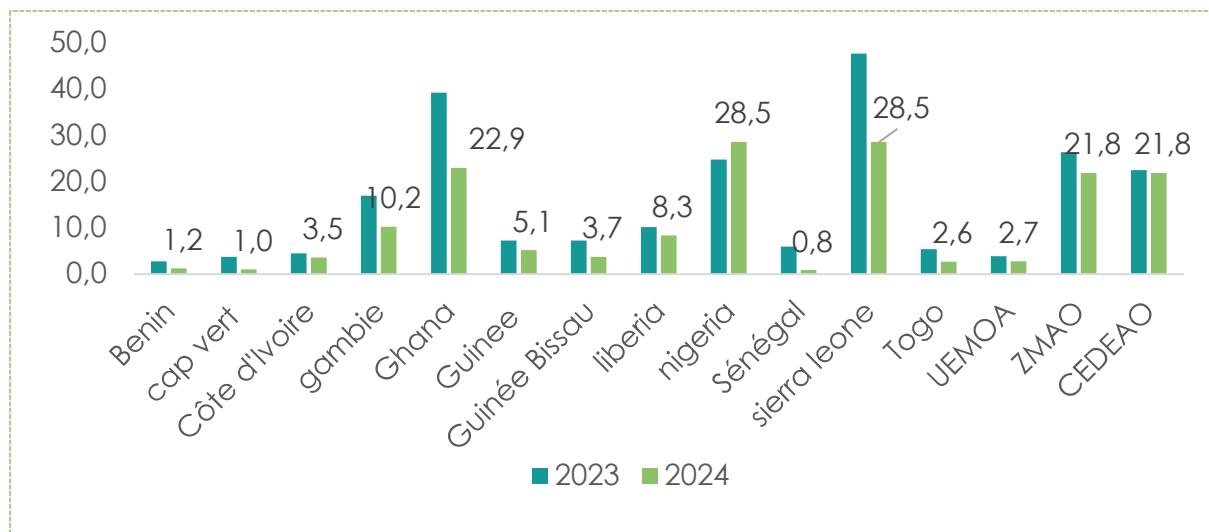
Graphique 3 : Évolution de la croissance des économies de la CEDEAO



Source : Rapport de convergence CEDEAO Juillet 2025, auteur, RSM UEMOA juin 2025

En ce qui concerne **l'inflation**, le taux moyen de la CEDEAO s'est établi à 21,8% en 2024, en légère baisse par rapport à 2023. Les écarts entre les pays de l'UEMOA et le reste de la CEDEAO sont très marqués. La majorité des pays de l'UEMOA ont enregistré une faible inflation, inférieure à la norme communautaire de 3%, le taux moyen de l'Union étant passé de 3,8% en 2023 à 2,7% en 2024, grâce notamment à la politique monétaire active de la BCEAO. En revanche, dans les économies non membres de l'UEMOA, comme le Nigéria (+28,5%), la Sierra Leone (+28,5%) et le Ghana (+22,9%), l'inflation a connu de fortes pressions, dépassant largement la cible régionale de 5%. Cette persistance est liée à la dépréciation des monnaies nationales et à l'augmentation des prix de l'énergie.

Graphique 4 : Évolution du taux d'inflation en moyenne annuelle



Source : Rapport de convergence CEDEAO Juillet 2025, auteur, RSM UEMOA juin 2025

L'état des **finances publiques** au sein de la CEDEAO est marqué par une réduction du déficit budgétaire et une hausse de la dette publique. Les déficits budgétaires, y compris les dons, sont persistants. Le déficit, ressorti à 4,7% en



2024, en nette atténuation par rapport à 2023 (5,3%), se maintient au-dessus de la norme communautaire de 3%. Quant au taux d'endettement, il s'inscrit en hausse de 7% pour s'établir à 56,9% en 2024 contre 49,9% en 2023, toutefois en deçà du seuil de 70%.

S'agissant de l'UEMOA, le déficit public a connu une amélioration pour se situer à 5,0% du PIB contre 5,3% en 2023. Concernant l'endettement public, il a augmenté pour s'établir à 65% en 2024 contre 59,5% l'année précédente.

Tableau 1 : Évolution du taux d'inflation en moyenne annuelle

	SOLDE BUDGETAIRE (NORME <= -3%)		TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC (NORME <= 70%)	
Année	2023	2024	2023	2024
Bénin	-4,1	-3,0	54,5	53,4
Cap Vert	-0,2	-1,0	114,8	109,2
Côte d'Ivoire	-5,2	-4,0	57,5	59,5
Gambie	-3,7	-4,2	79,8	78,8
Ghana	-3,3	-7,9	66,1	58,8
Guinée	-2,9	-1,9	40,2	42,7
Guinée Bissau	-8,6	-8,5	79,1	87,1
Liberia	0,8	0,3	54,6	54,9
Nigeria	-5,2	-4,1	41,5	36,2
Sénégal	-14,8	-13,4	111,4	118,6
Sierra Leone	-4,8	-5,2	44,5	48,8
Togo	-6,7	-5,5	66,6	69,2
UEMOA	-5,3	-5,0	59,5	65
CEDEAO	-5,3	-4,7	49,9	56,9

Source : Rapport de convergence CEDEAO Aout 2025, auteur, RSM UEMOA juin 2025

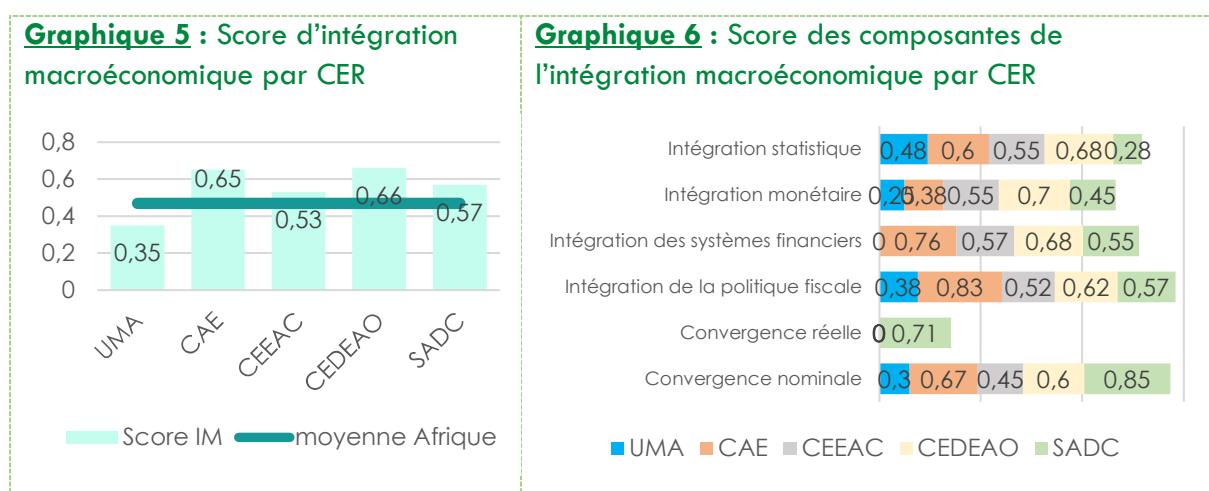
I.2. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTÉGRATION MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La dimension macroéconomique de l'intégration régionale met l'accent sur l'harmonisation des politiques monétaires, fiscales et budgétaires, ainsi que sur l'existence de mécanismes de convergence économique et de cadres de surveillance multilatérale.



I.2.1. Union africaine (UA)

A l'échelle continentale, l'intégration macroéconomique progresse lentement. L'indice d'intégration macroéconomique publié dans le Rapport 2025 sur l'intégration régionale africaine est de 0,47 pour une cible de 1. La CEDEAO (0,66) et la CAE (0,65) obtiennent les meilleurs scores, en partie grâce à des cadres de convergence macroéconomique opérationnels et des mécanismes de surveillance multilatérale réguliers. De plus, la présence de l'UEMOA, qui est à un stade d'intégration avancé, au sein de la CEDEAO, a influencé positivement les performances de cette dernière en termes d'intégration macroéconomique.



Source : UA (ASRII), 2025

L'UMA (0,35) enregistre la plus faible performance, en raison notamment de l'absence d'un cadre régional de surveillance et un faible degré d'harmonisation des politiques. Les défis comprennent des cadres de convergence peu contraignants, des divergences structurelles entre États membres, le manque de données fiables, une vulnérabilité accrue aux chocs extérieurs et une faible appropriation politique.

Dans le cadre de la promotion de l'intégration macroéconomique et financière, l'Union africaine (UA) poursuit la mise en œuvre d'initiatives structurantes. Lesdites initiatives sont relatives principalement à la création des institutions financières de l'UA (IFUA) qui incluent la Banque centrale africaine (BCA), le Fonds monétaire africain (FMA), la Banque africaine d'investissement (BAI), la Bourse panafricaine (PASE) et l'Institut monétaire africaine (IMA). D'autres programmes sont en cours de mise en œuvre tels que le projet de création d'une Agence africaine de Notation de Crédit (AANC) et la mise en place du Système panafricain de paiement et de règlement (PASS).



Globalement, des progrès ont été notés au cours de l'année 2024 notamment pour le projet de création de l'Institut monétaire africain (IMA) et la mise en place du Mécanisme africain de stabilité financière (MASF).

Concernant l'IMA, le secrétariat pour le suivi des critères de convergence macroéconomique est en voie de création. Cette structure devrait assurer le rôle de mécanisme d'évaluation par les pairs pour le suivi de la mise en œuvre des critères de convergence macroéconomique. De même, le projet des statuts révisés de l'IMA a été approuvé et transmis pour examen et approbation par le CTS sur la justice et les affaires juridiques.

Concernant le Mécanisme africain de stabilité financière (MASF), sa création était prévue par décision Assembly/AU/Déc. 817 (XXXV) de février 2022. Le MASF a pour but d'aider les pays africains à faire face aux risques de surendettement et de crises financières, en fournissant un soutien au refinancement de la dette aux Pays Membres Régionaux (PMR) non liquides confrontés à un risque de surendettement, à des conditions financières avantageuses, sous réserve de mesures stratégiques spécifiques. Pour cela, elle se concentrera sur le refinancement de la dette en tant que niche et valeur ajoutée, pour éviter de reproduire le mandat d'autres institutions notamment, le Fonds monétaire africain et le Fonds monétaire international. Dans ce cadre, le Rapport technique et opérationnel sur le MASF a été adopté et soumis à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour examen. De même, les Ministres ont recommandé à la CUA et à la BAD de constituer une équipe technique d'experts des États membres de l'UA aux fins d'élaborer une feuille de route détaillée et d'accélérer sa création.

Concernant la mise en place de l'Agence africaine de Notation de Crédit (AANC) et des autres institutions financières de l'UA (IFUA) notamment la **Banque centrale africaine (BCA)**, le **Fonds monétaire africain (FMA)**, la **Banque africaine d'investissement (BAI)**, la **Bourse panafricaine (PASE)**, peu d'avancées ont été notées en 2024.

Quant au Système de Paiement Panafricain (PAPSS), il s'agit d'une infrastructure centralisée du marché financier qui permet la circulation efficace de l'argent en toute sécurité à travers les frontières africaines, minimisant les risques et contribuant à l'intégration financière entre les régions. Le PAPSS est en cours de mise en œuvre active et progresse rapidement sur le continent africain. À ce jour, 18 pays africains ont officiellement adhéré au réseau PAPSS, dont récemment les pays de l'Afrique du Nord comme le Maroc et l'Algérie. Plus de 150 banques commerciales et 14 commutateurs (switchs de paiement) sont déjà connectés au système, garantissant un maillage bancaire croissant.



Tableau 2 : État de mise en œuvre des projets d'intégration financière de l'UA en 2024

Projets	Dernières activités	Activités réalisées en 2024
MECANISME AFRICAIN DE STABILITE FINANCIERE (MASF)	Création du MAFS par Décision Assembly/AUDec.817(XXXV) de février 2022	Adoption du Rapport technique et opérationnel sur le MASF et soumission à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour examen en février 2025.
INSTITUT MONÉTAIRE AFRICAIN (IMA)	Report de l'examen des statuts révisés et soumission pour examen lors de la 5ème session extraordinaire du CTS en Novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du projet de création d'un secrétariat pour le suivi des critères de convergence macroéconomique. Approbation des statuts révisés et soumission pour examen et approbation au CTS sur la justice et les affaires juridiques. Recommandation des Ministres d'opérationnaliser l'IMA d'ici à septembre 2025.
AGENCE AFRICAINE DE NOTATION DE CREDIT (AANC)	Approbation des Ministres lors de la 6ème session ordinaire du CTS pour la mise en place d'une Agence de notation de crédit	Demande de la Conférence de l'UA à la BAD et à l'AFREXIMBANK d'accorder un soutien financier et technique pour la mise en œuvre opérationnelle de l'AANC.

Source : UA, 2025

I.2.2. CEDEAO

La mise en œuvre de l'intégration macroéconomique et financière se poursuit via la feuille de route pour le lancement de l'Eco en 2027, qui met l'accent sur la convergence et l'harmonisation des politiques. Le Pacte de convergence révisé établit six critères. L'analyse de la période 2022-2024 révèle une disparité : aucun pays n'a respecté tous les critères en 2022 et 2023. En 2024, seul le Bénin y est parvenu, tandis que le Cap-Vert et la Côte d'Ivoire ont rempli cinq critères sur six.

La non-conformité de la plupart des États membres remet en question les perspectives du lancement de l'Eco en 2027. Toutefois, des avancées ont été réalisées en 2024 dans :

- l'harmonisation des méthodes et pratiques statistiques ;
- l'harmonisation des cadres des finances publiques ;



- la préparation du cadre juridique sur l'Union Monétaire de la CEDEAO et des Statuts de la future Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO) ;
- l'opérationnalisation du Système des Paiements et des Règlements de la CEDEAO (SPRC) ;
- le renforcement du Mécanisme de la Surveillance Multilatérale.

Suite aux conclusions de la deuxième réunion du Comité de haut niveau, il a été décidé en juillet 2024 d'élaborer un projet d'Acte additionnel définissant les modalités de participation des États membres à l'Union Monétaire et d'estimer les coûts et les financements nécessaires pour lancer l'Eco.

I.2.3. UEMOA

Au niveau de l'UEMOA, l'intégration macroéconomique et financière est renforcée par les bonnes performances macroéconomiques des pays membres en 2024 et leur dynamisme sur le marché financier régional.

En ce qui concerne les initiatives dans le cadre de l'intégration financière de l'Union, le lancement de la plateforme interopérable du Système de Paiement Instantané (SPI) par la BCEAO a été l'initiative phare marquant l'année 2024. Ce projet répond à une demande croissante de services financiers plus rapides, plus accessibles et plus inclusives. Elle permet la facilitation des transactions entre les différents acteurs économiques quel que soit le type de compte (bancaire, mobile money, etc.), le service utilisé (agrégateur, distributeur, etc.) ou le canal de paiement (DAB/GAB, TPE, MPOS, QR code, etc.).

La phase pilote lancée en juillet 2024, avait permis de sélectionner vingt-cinq (25) institutions financières de l'Union, afin de tester, en conditions réelles, le bon fonctionnement de l'infrastructure en vue de s'assurer de la compatibilité de leurs systèmes avec les spécifications définies. Le SPI devrait être opérationnel au courant de l'année 2025.

S'agissant de la conduite de la politique monétaire, la BCEAO a, tout au long de l'année 2024, maintenu le principal taux directeur à 3,50% ainsi que le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal à 5,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 décembre 2023. Cette décision tient essentiellement compte de l'atténuation des tensions inflationnistes et de l'amélioration des comptes extérieurs de l'Union au cours de l'année. De même, les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques sont maintenus à 3,0 %, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2017. Du côté de l'Autorité des Marchés financiers (AMF-UMOA), les initiatives développées en 2024, rentrent essentiellement dans le cadre de la mise en œuvre des Chantiers de réforme du Marché Financier Régional. Il s'agit, notamment, de (i) la promotion du marché des capitaux



durables sur le marché financier régional, (ii) la mise en place d'un Fonds de Protection des Épargnants (FPE), (iii) la mise en place d'un cadre règlementaire du Capital Investissement et (iv) le projet relatif à la Revue de la tarification générale du marché financier régional pour la rendre plus attractive.

En outre, l'AMF-UMOA poursuit ses efforts en vue de l'élargissement du marché des capitaux aux principes de la finance islamique dans le cadre du renforcement de l'inclusivité et de la diversification des instruments financiers.

Cette initiative répond à une demande croissante en produits financiers alternatifs et à élargir la base des investisseurs, tout en maintenant les standards de transparence, de sécurité et d'efficience du marché. À cet effet, plusieurs textes ont été adoptés et publiés au cours de l'année 2024, notamment (i) la Décision AMF-UMOA/2024/332 portant modification de l'article 18 de l'Instruction 65/ CREPMF/2021 relative au capital social minimum requis et aux normes prudentielles des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le Marché Financier Régional de l'UMOA et (ii) l'Instruction N°59/2019/AMF-UMOA Révisée relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive au sein des Acteurs du Marché Financier Régional de l'UMOA.

I.2.4. Sénégal

L'état de convergence du Sénégal est marqué par une amélioration en termes de respect du nombre de critères de convergence qui est passé de quatre (4) critères respectés en 2024 contre trois (3) en 2023. En effet, les critères respectés sont le taux d'inflation, le financement du déficit par la banque centrale, les réserves extérieures brutes et la variation du taux de change nominal. Toutefois, le déficit budgétaire et le taux d'endettement sont restés au-dessus des normes au cours des trois dernières années.

Sur le marché financier régional de l'UEMOA, le Sénégal a été particulièrement dynamique en 2024. Sur les vingt-deux opérations d'émissions de titres publics réalisées par quatre États de l'Union, le Sénégal a réalisé six (6) émissions pour un montant de 998,3 milliards de F CFA, se positionnant juste derrière la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE II : INTÉGRATION COMMERCIALE



L'intégration commerciale est un moteur essentiel de la croissance économique et de la création de richesse en Afrique. Cette section analyse les tendances du commerce mondial et intra-africain en 2024, ainsi que les principaux programmes et initiatives continentaux et régionaux.

En 2024, le commerce mondial a enregistré une forte croissance, avec une amélioration de 2,9% du volume des échanges de marchandises¹ contre 1,9% en 2023 (OMC, 2024)². En outre, les exportations de marchandises ont augmenté de 2% en valeur³, pour atteindre 24 430 milliards de dollars américains en 2024, après avoir chuté de 4% en 2023. Le commerce des services a augmenté de 9% en valeur, en 2024 tout comme en 2023.

L'accroissement du commerce des marchandises est tiré en grande partie par les ventes d'équipements de bureau et de télécommunications qui ont progressé de 10%. Cette hausse a été toutefois atténuée par le repli de 6% des exportations de certains métaux tels que le fer et l'acier. Quant à la performance du commerce des services, elle est imputable aux transports (+8 %), aux voyages (+ 13 %), aux services liés aux biens (+ 5 %) et aux autres services commerciaux (+ 8 %).

La Chine était le plus grand exportateur (3 580 milliards USD), tandis que les États-Unis restaient le plus grand client (3 360 milliards USD). L'Union européenne a été la deuxième puissance commerciale, tant pour les exportations (2 800 milliards de dollars EU) que pour les importations (2 630 milliards de dollars EU).

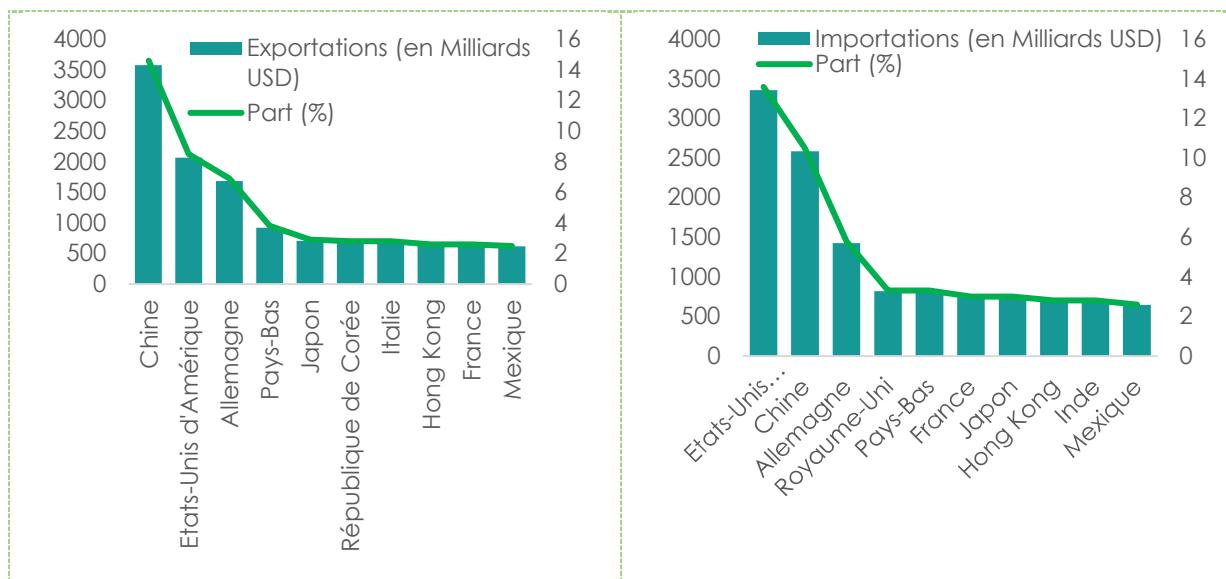
¹ Le volume des échanges de marchandises correspond à la moyenne des exportations et des importations (OMC, 2024).

² Rapport annuel de l'Organisation mondiale du Commerce, 2024.

³ La valeur des échanges de marchandises et de services commerciaux correspond aux exportations (OMC, 2024).



Graphique 7 : Commerce mondial de marchandises en 2024



Source : OMC-CNUCED, 2025

L'Afrique quant à elle, a enregistré une hausse de ses échanges commerciaux de marchandises, mais à un rythme moins important comparativement aux autres régions du monde. Les exportations et importations totales du continent n'ont augmenté respectivement que de 1,3% et 1,8% en 2024.

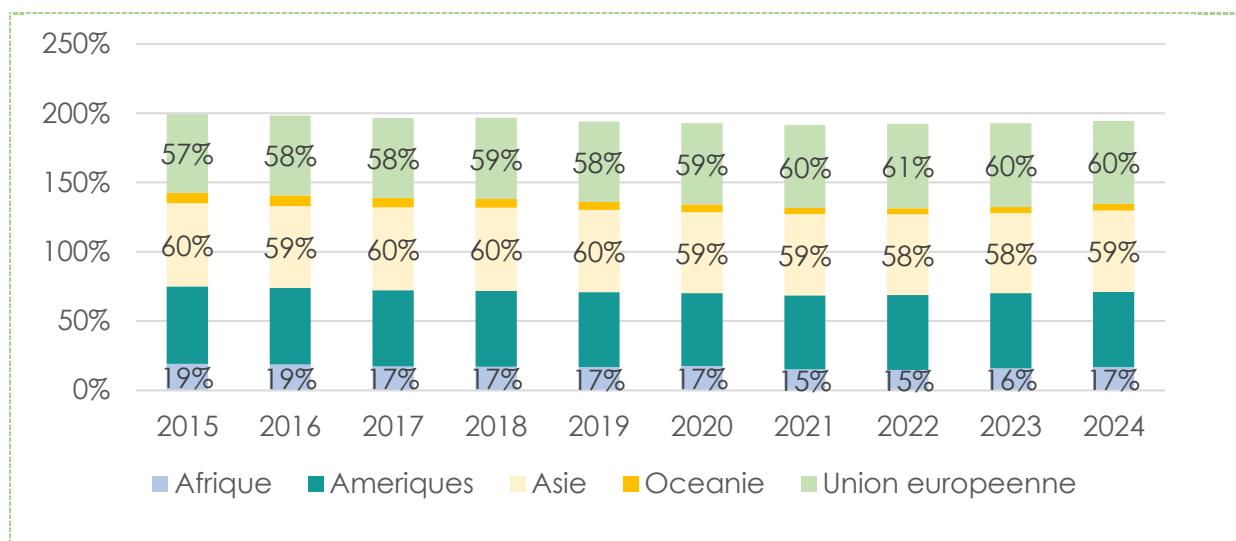
II.1. DYNAMIQUE DES ÉCHANGES INTRA-AFRICAINS

En contraste avec sa faible performance dans le commerce mondial, les échanges intra-africains ont connu une reprise remarquable en 2024. D'après les chiffres de l'Afreximbank, les flux commerciaux entre États africains ont atteint un montant de 220,3 milliards de dollars US en 2024, soit un accroissement de 12,4% en glissement annuel, après une contraction de 5,9% en 2023. De plus, le commerce intra-africain se distingue par sa diversification accrue et une structure stable comparativement aux échanges extérieurs avec d'autres régions du monde. Sur la période 2020-2024, les exportations de produits manufacturés ont constitué le principal poste, atteignant environ 45% du total des échanges intra-africains. Cette catégorie comprend principalement les produits chimiques, les machines et équipements de transport, les matériaux minéraux non métalliques, ainsi que le fer et l'acier.

Les produits alimentaires ont représenté en moyenne 20% des échanges, couvrant essentiellement les céréales et leurs préparations, les fruits et légumes, les boissons et le tabac, ainsi que les produits halieutiques, à savoir poissons, crustacés et mollusques. Les combustibles, quant à eux, occupent une part de 21%, soulignant l'importance persistante du secteur énergétique dans la structure des échanges régionaux. Enfin, les autres catégories de produits ont représenté 14% des exportations intra-africaines sur la même période.



Graphique 8 : Évolution des exportations intrarégionales de 2015 à 2024



Source : Base données CNUCED

Néanmoins, la part relative des exportations intra-africaines par rapport au commerce global du continent, reste limitée à environ 17%, soit bien moins que le niveau observé dans d'autres blocs régionaux (59% pour l'Asie et 60% pour l'Europe).

Les défis structurels tels que la faiblesse des infrastructures transfrontalières de bonne qualité, la persistance des barrières non tarifaires (tracasseries et obstacles techniques au commerce), le faible degré d'industrialisation des économies locales ainsi que l'absence de chaînes de valeurs régionales intégrées constituent les principales entraves au commerce intra-africain.

Par ailleurs, l'analyse de l'"indice synthétique d'intégration de marché (Rapport sur l'intégration africaine, 2025)", qui évalue les flux commerciaux et la diversification/sophistication du commerce intra-africain, révèle que la SADC possède le marché le plus intégré d'Afrique, avec des scores de 0,36 pour les flux commerciaux et 0,41 pour la diversification/sophistication. Cette position est due, en partie, à des infrastructures de transport relativement développées et au rôle de l'Afrique du Sud comme pôle économique. L'UMA et la CEAAC affichent les scores les plus faibles, reflétant une mise en œuvre limitée des cadres d'intégration et une dépendance aux exportations de matières premières.

Au sein de la CEDEAO, les exportations intracommunautaires ont légèrement augmenté, passant de 8,8% du total des exportations en 2023 à 9,4% en 2024. Le score d'intégration de marché de la CEDEAO est de 0,24 pour les flux commerciaux et de 0,40 pour la diversification.



Tableau 3 : Classification des CER selon les scores d'intégration des marchés

CER/région	Score sur les flux commerciaux intra-africain	Score sur la diversification et sophistication
SADC	0,36	0,41
COMESA	0,28	0,40
CAE	0,25	0,39
CEDEAO	0,25	0,40
IGAD	0,22	0,39
CENSAD	0,20	0,40
CEEAC	0,19	0,39
UMA	0,16	0,41
Union Africaine	0,24	0,41

Source : Rapport sur l'Intégration africaine ; Commission de l'UA, 2025

Le faible niveau des échanges intracommunautaires au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) demeure l'un des principaux obstacles à l'intégration économique régionale. Cette situation s'explique, au-delà de l'insuffisance des infrastructures transfrontalières modernes et fiables, par l'absence de véritables chaînes de valeur régionales intégrées capables de soutenir une industrialisation durable et compétitive.

Dans la plupart des pays membres, les structures économiques restent fortement dépendantes de l'exportation de matières premières non transformées, notamment agricoles. Ainsi, alors que la région dispose d'abondantes ressources naturelles telles que le café, le cacao et le coton, elle importe paradoxalement des volumes considérables de produits finis dérivés de ces mêmes matières premières. La Côte d'Ivoire et le Ghana figurent parmi les principaux exportateurs mondiaux de cacao et de café, tandis que le Mali et le Burkina Faso occupent une place de choix dans la production et l'exportation de coton brut. Or, la transformation locale de ces produits demeure marginale, ce qui prive la région d'importantes retombées économiques, fiscales et sociales.

Cette faible intégration productive limite considérablement le développement d'échanges intra-africains à forte valeur ajoutée. De surcroît, elle fragilise la résilience économique des États membres face aux fluctuations des prix



mondiaux des matières premières et entrave la diversification de leurs économies. Dans ce contexte, la mise en place de chaînes de valeur régionales intégrées apparaît comme un levier stratégique majeur pour dynamiser le commerce régional.

Le développement de pôles industriels et de zones économiques spécialisées, appuyé par des politiques industrielles concertées à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, pourrait favoriser la transformation locale des ressources, stimuler la création d'emplois, renforcer la compétitivité des entreprises et accroître la complémentarité économique entre les États membres. De plus, l'amélioration des infrastructures logistiques, énergétiques et numériques, ainsi qu'une meilleure harmonisation des politiques commerciales, contribuerait à fluidifier les échanges et à réduire les coûts de transaction.

En consolidant des chaînes de valeur régionales autour des produits agricoles stratégiques comme le cacao, le café et le coton, la CEDEAO pourrait non seulement renforcer l'autonomie productive de ses États membres, mais aussi accroître de manière significative le volume et la qualité du commerce intracommunautaire, tout en posant les bases d'une véritable transformation structurelle de l'économie Ouest-africaine.

Le commerce extérieur du Sénégal a connu une croissance soutenue en 2024, avec un volume global d'échanges évalué à 11 070,6 milliards de FCFA, en hausse de 6,1% par rapport à 2023. Cette performance est essentiellement tirée par la hausse des exportations (+21,2%) qui atteignent 3 909 milliards de FCFA, tandis que les importations reculent légèrement (-0,6%) à 7 207,9 milliards de FCFA. Le continent africain, avec une part de 39,3% des exportations, a maintenu sa position de première cliente du Sénégal. Il est suivi respectivement par l'Europe (28,6%) et l'Asie (25,4%).

Concernant les importations, l'Europe et l'Asie continuent d'être les principaux fournisseurs du Sénégal, pour des parts respectives de 41,8% et de 35,1%. La part de l'Afrique dans les importations du Sénégal est ressortie à 12,1% du total de ses achats, soit en net retrait par rapport à 2023 (17,1%).

Il convient de souligner que par rapport au continent africain, les exportations sénégalaises restent très concentrées, notamment vers les pays de la CEDEAO et surtout le Mali, qui absorbe 22% du total des exportations. Cette situation reflète la faible intégration du Sénégal au reste du continent, en partie à cause de contraintes géographiques et du manque d'infrastructures de transport efficaces le reliant à l'intérieur de l'Afrique. L'avènement de la ZLECAF, est une opportunité stratégique pour le Sénégal pour agrandir son marché d'exportation. L'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires pourrait permettre une diversification des destinations d'exportation et



renforcer les liens commerciaux, à travers l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement des infrastructures transfrontalières.

II.2. PROGRAMMES RÉGIONAUX SUR LE COMMERCE

L'Union africaine (UA) a réalisé plusieurs actions en 2024 en vue d'accélérer le processus d'intégration commerciale. Ces réalisations sont appréhendées à travers la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange continentale africaine. Signé le 21 mars 2018 à Kigali, l'Accord portant création de la ZLECAF est entré en vigueur le 30 mai 2019 suite à sa ratification par 22 pays. Sa phase opérationnelle a démarré le 1^{er} janvier 2021.

En 2024, l'accord comptait 54 signataires, dont 47 États parties ayant ratifié l'Accord. Les échanges commerciaux sous le régime ZLECAF ont connu une expansion significative, soutenue par l'émission de plus de 8400 certificats d'origine et l'adoption de 48 listes provisoires de concessions tarifaires (LPCT). Ces progrès traduisent la montée en puissance du commerce intra-africain, estimé à plus de 220 milliards USD, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2023.

Au titre du commerce des marchandises, le protocole sur le commerce des marchandises demeure le pilier central de la ZLECAF. La majorité des États ont publié leur liste provisoire de concession tarifaire et engagé la préparation des listes pour les catégories B et C⁴ portant respectivement sur les produits sensibles et les produits à exclure de la libéralisation. Au titre des règles d'origine, des progrès sont notés dans les secteurs du textile, de l'automobile et de l'agroalimentaire. Les efforts visent à assurer une harmonisation complète des règles d'origine afin de garantir la fluidité du commerce continental.

Concernant le commerce des services, le protocole a poursuivi sa mise en œuvre, avec la conclusion des négociations dans cinq secteurs prioritaires⁵. De plus, 43 États ont soumis leurs offres initiales de libéralisation. Le cadre réglementaire continental se renforce progressivement, soutenant la libre prestation de services et la mobilité des professionnels africains.

Par ailleurs, d'autres avancées sont relevées en matière notamment du règlement des différends, de l'investissement, de la concurrence et du commerce numérique.

⁴ Catégorie B : regroupe les produits sensibles dont la libéralisation tarifaire est plus longue (jusqu'à 10 ans) ; Catégorie C : regroupe les produits (stratégiques) exemptés de la libéralisation tarifaire ou soumis à des mesures différées.

⁵ Les cinq secteurs prioritaires⁵ : les services financiers, les télécommunications, les transports, le tourisme et les services professionnels



Au titre du règlement des différends, le mécanisme a été consolidé avec l'établissement de la Cour du commerce africain, organe juridictionnel destiné à trancher les litiges commerciaux entre États parties. En 2025, le secrétariat a finalisé les procédures d'arbitrage et de médiation, favorisant ainsi une résolution pacifique et institutionnalisée des différends commerciaux.

Pour l'investissement, le Protocole sur l'investissement, adopté en 2023, est entré dans sa phase opérationnelle. Les États parties ont validé le cadre continental pour la promotion et la protection des investissements intra-africains. L'annexe de la ZLECAF sur les règles de prévention, de gestion et de règlement des différends entre investisseurs et États, met l'accent sur la durabilité, la transparence et la création de chaînes de valeur régionales.

Concernant la concurrence, le protocole sur la politique de concurrence vise à prévenir les pratiques anticoncurrentielles et à promouvoir un marché équitable. Le comité sur la politique de concurrence a poursuivi ses négociations avec l'examen des quatre projets de règlements révisés relatifs aux seuils applicables aux fusions, acquisitions et à la position dominante ; aux pouvoirs et procédures de l'Autorité de la concurrence ; à la composition et aux modalités de fonctionnement du Tribunal ; et à la création du Réseau de concurrence de la ZLECAF.

En ce qui concerne le commerce numérique, les États ont approuvé un cadre commun sur la fiscalité numérique, la protection des données et l'interopérabilité des systèmes de paiement. L'objectif est d'assurer un marché numérique africain intégré d'ici 2030.

Au sein de la CEDEAO, la mise en œuvre des activités de promotion de l'intégration commerciale s'est poursuivie à travers notamment (i) la consolidation de la ZLECAF ; (ii) le renforcement de la compétitivité commerciale de la communauté ; (iii) le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO et d'autres programmes connexes.

Au titre de la consolidation de la ZLECAF, quatorze (14) États de la CEDEAO ont ratifié l'Accord, en octobre 2024. A cet égard, des comités régionaux et nationaux de mise en œuvre de la ZLECAF sont mis en place.

Concernant le renforcement de la compétitivité commerciale de la communauté, le Réseau des Organisations de Promotion du Commerce de la CEDEAO (ROPC) a été renforcé via le développement des chaînes de valeur. En outre, l'Observatoire de la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest⁶ a été lancé en mai 2024 pour assurer le suivi de la compétitivité du commerce des États

⁶ <https://wacomp-observatory.org/fr/>



membres et identifier de nouvelles opportunités d'affaires. Ainsi, plus de 500 entreprises ont rejoint la plateforme Business Matchmaking de l'Observatoire.

Au titre du Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE)⁷, les membres des Comités nationaux de reconnaissance de l'origine communautaire (NRCOC) ainsi que les fonctionnaires de l'administration douanière en charge de l'octroi du statut de « marchandises originaires » ont suivi une formation sur les nouvelles règles d'origine. Les opérateurs économiques ont également bénéficié d'une formation sur les procédures du SLEC. Enfin, 156 nouvelles entreprises et 256 produits ont été agréés au SLEC entre janvier et octobre 2024. En outre, il convient de souligner que 68 entreprises et 513 produits sénégalais ont été agréés au SLEC en 2024, contre respectivement 24 et 78 en 2023. Cela traduit une amélioration de l'intégration des produits sénégalais dans la communauté.

Tableau 4 : Entreprises et produits agréés au SLE CEDEAO

Année	Nombre d'entreprises sénégalaises agréées	Nombre de produits sénégalais agréés
2023	24	78
2024	68	513

Source : DRI, 2025

Au titre du Programme d'Appui à la Régulation du Commerce Informel (PARCI), les États membres ont adopté en août 2024 les structures régionales et nationales de gouvernance du PARCI et les structures de collecte de données sur le Commerce Transfrontalier Informel (ICBT) en vue de faciliter la mise en œuvre dudit programme.

Dans le domaine du commerce électronique, les États membres ont élaboré des stratégies nationales du commerce électronique en vue de renforcer celle régionale.

Concernant la dématérialisation des procédures dans le cadre des échanges communautaires, les certificats d'origine électroniques (E-CO) sont opérationnels dans quatre pays pilotes (le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Sénégal). Son déploiement sera étendu à d'autres États membres au courant de l'année 2025.

⁷ Selon l'article 3 du Traité Révisé de la CEDEAO, l'un des principaux objectifs de la CEDEAO est de promouvoir l'intégration économique de la région en établissant, entre autres, une Zone de Libre-Echange (ZLE). L'instrument créé à cet effet est le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE). <https://etls.ecowas.int/a-propos-du-slec/?lang=fr>



Pour le transit routier inter-État (TRIE), la plupart des États membres a désormais déployé le Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT). Des formations spécifiques et l'assistance de la Commission ont été engagées en Gambie, au Libéria et en Sierra Leone.

Pour la promotion du Marché commun, l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO (ARCC) a fourni des appuis techniques et financiers aux États membres pour l'harmonisation des politiques nationales, la mise en œuvre d'instruments d'opérationnalisation des cadres réglementaires de la concurrence, la surveillance du marché contre les pratiques anticoncurrentielles et le renforcement des synergies entre les autorités de la concurrence aux niveaux régional et continental.

Au sein de l'**UEMOA**, des réalisations majeures dans le domaine du renforcement de l'intégration commerciale, en 2024, ont porté sur (i) l'édification du marché commun ; (ii) le développement des échanges commerciaux ; (iii) la surveillance commerciale ; et (iv) la régulation du marché des biens et services.

Au titre du marché commun, la migration du système harmonisé (SH) vers la version 2022 est devenue effective dans tous les États membres. De même, des actions en matière de renforcement de l'Union douanière ont été réalisées à travers la validation d'un avant-projet de Règlement déterminant les procédures simplifiées de dédouanement.

Concernant le développement des échanges commerciaux, les réalisations suivantes ont été enregistrées : (i) la formation des femmes commerçantes à petite échelle sur les règles et procédures de passage des frontières ainsi que sur leurs droits et obligations dans le cadre du Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (PFEAO) et (ii) la promotion du consommer local à travers l'organisation de la 5^{ème} édition de l'initiative « Mois d'octobre, mois du consommer local ».

Dans le cadre de la surveillance commerciale, une recrudescence des restrictions et des interdictions d'importation et d'exportation a été notée. Toutefois, il ressort une amélioration du taux des exportations intra-communautaires qui passe de 18,3% en 2023 à 18,91% en 2024.

Par ailleurs, le projet d'accord de coopération entre la CEDEAO et l'UEMOA a été finalisé en vue d'une harmonisation des règles de concurrence dans l'espace ouest-africain. L'objectif de cet accord est d'éviter les contrariétés dans la mise en œuvre des règles de concurrence en Afrique de l'Ouest.

Au niveau national, le Sénégal, ayant ratifié l'accord de la ZLECAF dès 2019, poursuit sa mise en œuvre, avec une participation active aux négociations pour l'adoption des textes y afférents et aux concertations pour la définition des



positions communes au niveau régional. Le pays met en œuvre une Stratégie nationale (SN-ZLECAF) sous la coordination du Comité national de négociation du commerce international (CNNCI). Dans ce cadre, plusieurs activités de renforcement de capacités, de consultations et de sensibilisation ont été réalisées au profit du secteur privé. Cependant, concernant la mise à niveau des entreprises et la diversification de l'offre exportable, peu de progrès ont été notés. Il s'y ajoute que le Sénégal n'a pas encore publié sa liste provisoire de concessions tarifaires pour la catégorie A, conformément à la directive ministérielle de 2021 qui fournit la base juridique pour son application.

Concernant la mise en œuvre du Tarif extérieur commun de la CEDEAO-UEMOA, le comité de gestion du TEC a traité des requêtes d'entreprises relatives à l'application de la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) pour certains produits. A ce titre, trois (3) demandes de TAI ont été examinées en 2024 et concernent les carreaux, les couches de bébés et serviettes hygiéniques ainsi que les bouteilles de gaz. Dans le cadre du traitement des dossiers, le comité a procédé à des visites d'entreprises. Il s'est entretenu avec les responsables des acteurs dans chaque domaine afin de formuler des recommandations efficaces pour une meilleure insertion de l'industrie sénégalaise dans le marché régional.



CHAPITRE III : INTÉGRATION SECTORIELLE



L'intégration sectorielle est cruciale pour diversifier les économies africaines, renforcer la résilience et créer des chaînes de valeur régionales. Ce chapitre explore les progrès et les défis dans les secteurs clés de l'agriculture, des mines et hydrocarbures, des infrastructures et du numérique.

III.1. AGRICULTURE



III.1.1. État des lieux du secteur agricole africain

L'agriculture est un secteur stratégique au cœur des économies et des sociétés africaines. Elle occupe une position dominante dans l'emploi, mobilisant une part majoritaire de la population active et exerçant une influence déterminante sur les conditions de vie en milieu rural. Les systèmes agroalimentaires représentent encore plus de 60 % des emplois à l'échelle continentale, avec des taux pouvant atteindre 70 à 80 % dans les zones rurales. Par ailleurs, leur contribution au produit intérieur brut africain, estimée à environ 17 %, atteste du rôle central de ce secteur dans le développement économique et la sécurité alimentaire du continent.

Cependant, le secteur souffre de nombreux défis relatifs à la faible productivité, à l'accès limité aux ressources, à la forte vulnérabilité aux effets du changement climatique, à l'insuffisance des infrastructures et à la fragmentation des marchés. Des facteurs exogènes tels que les conflits et les crises sanitaires avec de graves conséquences pour la sécurité alimentaire aggravent la situation du secteur.



Selon les estimations de la FAO, 20,2% de la population africaine a souffert de la faim en 2024. Les perspectives montrent que, bien que le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde devrait diminuer d'ici 2030, l'Afrique concentrera près de 60% des 512 millions de personnes encore touchées par la faim. L'insécurité alimentaire s'intensifie sur le continent, tant en zones rurales qu'urbaines, malgré les énormes potentialités agricoles de l'Afrique.

Le secteur connaît toutefois des mutations, grâce à l'émergence du numérique. Dans certains pays comme le Kenya, le Nigéria, le Ghana, l'utilisation des solutions numériques pour l'exploitation agricole a connu une accélération, avec le recours croissant aux drones, capteurs intelligents et outils d'intelligence artificielle pour améliorer les rendements et la gestion des cultures. Des innovations en finance agricole, comme les prêts mobiles et l'assurance récolte numérique, ont commencé à faciliter l'accès au crédit pour les petits exploitants. La couverture limitée de l'internet, le faible débit et les coûts élevés de la connexion constituent par contre de sérieuses préoccupations à relever pour la promotion du numérique dans le secteur agricole.

S'agissant de la production, des pays comme l'Afrique du Sud ont réalisé de bonnes performances sur les exportations agricoles en 2024, lesquelles, avec une hausse de 3%, ont atteint 13 milliards de dollars US, notamment grâce à la demande croissante au sein du continent africain et la diversification des marchés (source : Chambre des affaires agricoles - Agbiz). Au Sénégal, la production céréalière lors de la campagne 2023-2024 a augmenté de 14,9%, portée par l'expansion des surfaces cultivées et de meilleures pluies. Le mil (+15%) et le riz (+8,3%) ont été particulièrement dynamiques (source : ANSD).

III.1.2. Politiques et programmes dans le secteur agricole

III.1.2.1. Union africaine (UA)

Le Programme Détailisé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est le cadre de référence de l'UA. Sa mise en œuvre est structurée en plans d'actions décennaux. Le 4^{ème} rapport biennal du PDDAA (2015-2025) fait état de progrès réalisés par 49 pays, mettant en évidence les effets liés à la mise en œuvre du programme de transformation de l'agriculture africaine.

Le rapport montre qu'aucun pays africain n'est actuellement en mesure de respecter les engagements pris à Malabo dans le cadre du PDDAA d'ici à 2025 (cible = 9,29⁸). Malgré cela, douze (12) pays ont affiché une amélioration

⁸ Conformément à la structure de performance de la révision biennale (7 domaines d'engagement ventilés en 28 catégories de performance, puis en 59 indicateurs), il existe quatre types de notes : la note I, qui est la note attribuée à l'indicateur de performance sur une échelle de 0 à 10 ; la note C, qui est une agrégation des notes I pour la catégorie de performance ; la note T, qui est une agrégation des notes C pour le thème de performance ou le domaine



constante depuis le premier cycle d'évaluation biennale en 2017. Les trois pays les plus performants sont le Rwanda (8,07), le Maroc (6,99) et l'Égypte (6,83) ; ce qui fait du Rwanda le pays le plus performant pour la quatrième fois. Le score continental global s'élève à 4,56, indiquant que l'Afrique n'est toujours pas en voie de respecter les engagements de Malabo.

Dans la CEDEAO, une progression a été observée au fil du temps, avec un score de 5,03 en 2023 contre 4,94 en 2019. Huit (8) États membres de la CEDEAO ont démontré des progrès notables avec des scores allant de 5,09 à 6,68, à savoir le Ghana, le Mali, le Nigéria, le Bénin, la Sierra Leone, la Gambie, le Burkina Faso et le Cabo Verde. La CEDEAO s'est distinguée en tant que région la plus performante lors de la troisième et quatrième édition de la Revue Biennale.

Concernant le Sénégal, le rapport a mis l'accent sur les bonnes performances relatives à la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats (engagement n°7 - 98%) et à l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et aux autres risques associés (engagement n°6 - 60%). Avec un score de 4,09, le Sénégal n'est pas en voie d'atteindre la cible de Malabo 2025. Des défis persistent notamment au niveau du financement des infrastructures agricoles et de l'élimination de la faim, malgré de bonnes performances en matière de responsabilité mutuelle et d'amélioration de la résilience des moyens de subsistance face aux risques climatiques. Pour inverser cette situation, le Sénégal devrait mettre en œuvre les réformes suivantes : (i) veiller à accroître la superficie des terres irriguées en augmentant les facilités de financement pour l'agriculture irriguée et en garantissant un meilleur accès aux services financiers pour ses agriculteurs ; (ii) veiller à ce qu'un plus grand pourcentage de ses ménages agricoles soient propriétaires ou aient accès à des terres sûres pour l'agriculture, probablement par le biais de réformes de l'utilisation des terres et d'une législation foncière dans le pays qui ouvrira les terres à l'usage des agriculteurs ; (iii) mettre en place des politiques qui augmenteront le rendement des produits agricoles prioritaires du pays ; et (iv) adopter de manière accrue l'utilisation d'engrais pour atteindre cet objectif.

Les résultats globaux soulignent le besoin urgent d'accélérer la mise en œuvre des objectifs du PDDAA et le développement d'un agenda post-Malabo solide pour 2026-2035. Dans ce cadre, l'UA a donné mandat à l'AUDA-NEPAD d'élaborer une stratégie et un plan d'actions décennal pour la deuxième phase du PDDAA (2026-2035). L'objectif visé est de parvenir à positionner l'agriculture

d'engagement ; et la note O, qui est la note globale (ou l'agrégation des notes T) pour la réalisation de la déclaration de Malabo. Pour chaque note agrégée (c'est-à-dire la note C, la note T et la note O), un système de pondération égale est utilisé.



comme levier essentiel de la croissance économique et de la sécurité alimentaire. Pour la mise en œuvre au niveau national, certains États membres ont élaboré leur plan national d'investissement agricole (PNIA), en tenant compte des orientations du PDDAA.

III.1.2.2. CEDEAO

Les politiques agricoles nationales de la CEDEAO s'inspirent pour l'essentiel de la Politique Agricole Commune de l'Afrique de l'Ouest (PACAO). Celle-ci vise la sécurité alimentaire, le renforcement de la productivité et de la compétitivité, ainsi que la promotion du commerce intra-régional. En 2024, les avancées suivantes ont été notées :

Au titre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la CEDEAO a mobilisé 5 370 tonnes de céréales de la Réserve régionale de Sécurité alimentaire (RRSA) en s'appuyant sur le principe de la solidarité régionale pour soutenir les pays les plus affectés au cours de la période de soudure 2024. Il s'agit du (i) Burkina Faso : 870 tonnes, (ii) Ghana : 500 tonnes, (iii) Mali : 500 tonnes, (iv) Niger : 1 000 tonnes, (v) Nigeria : 2 000 tonnes et (vi) Sierra Leone : 500 tonnes. De plus dans le cadre du projet PRISMA⁹, la CEDEAO a également mis en place un répertoire de 112 centres de stockage d'aliments de bétail en vue de renforcer la disponibilité et l'accès aux éleveurs.

Au titre du Programme de Résilience des systèmes alimentaires, 2,1 millions de producteurs dont 36% de femmes ont bénéficié des services agricoles tels que la préparation des sols, l'aide à la location de machines et les services de transformation. Plus de 580 000 acteurs du système alimentaire, dont 17% de femmes, ont eu accès aux services de conseil hydro et agrométéorologiques. Près de 40 technologies ont été mises à la disposition des agriculteurs par des instituts de recherche nationaux et internationaux et près de 88 000 hectares de terres ont été mis en pratique de gestion durable du paysage.

Concernant la Santé animale, Pastoralisme et Production animale, la CEDEAO met en œuvre le projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS2 2022-2027) dans six pays sahéliens que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad en vue de consolider le PRAPS1 2015-2021. Le projet a permis d'atteindre à nos jours, une vaccination de près de 278 000 millions de têtes pour la Peste de petits ruminants (PPR) et 182 millions de têtes pour la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB).

Au titre de la Gestion des pesticides, la lutte contre les ravageurs des plantes et les mesures Sanitaires et Phytosanitaires, la CEDEAO a, à travers l'appui de l'UE

⁹ Projet de recherche et innovation pour des systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest (PRISMA).



et l'AFD, mis en place un Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest. Les activités de soutien du projet à la lutte contre les mouches des fruits ont (i) touché 64 320 bénéficiaires, (ii) contribué à la création et au maintien de 3 816 emplois dans les différentes chaînes de valeur (mangues fraîches à l'export, mangues séchées et production de jus) et (iii) contribué à l'augmentation de plus de 14% des revenus des petits producteurs de mangues au cours de la campagne de mangues de 2024.

Pour ce qui est du changement climatique et agroécologie, la CEDEAO a renforcé sa collaboration avec les fonds internationaux dédiés à l'action climatique en particulier le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Cette coopération vise principalement à l'accréditation de la BIDC et de l'ARAA auprès du FVC afin de multiplier les canaux d'acheminement des fonds climatiques vers la région à travers un accès direct.

De même le Programme Agroécologie (PAE), opéré conjointement avec l'Union Européenne et l'AFD, vise à améliorer les performances des exploitations familiales face au changement climatique. Le PAE est opérationnalisé à travers cinq (5) composantes dont (i) l'appui à la transition agroécologique pour les acteurs locaux - ATA, (ii) la formation et le renforcement des capacités pour l'intensification agroécologique et l'agriculture durable – FRC. Concernant cette dernière composante, un accord de subvention a été signé entre la CEDEAO et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal qui assure le lead du Consortium d'Universités chargé d'animer le MOOC Agroécologie d'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, la CEDEAO a poursuivi, dans le domaine de l'agroécologie, le renforcement des capacités des centres de formation agricole et des partenariats entre les organisations professionnelles agricoles et les centres de recherches et structures de vulgarisation de la région. Au titre des retombés, il faut noter (i) le soutien à l'équipement et aux infrastructures ; (ii) la formation des jeunes pour leur insertion au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ; et (iii) la recherche participative permettant de créer des produits innovants adaptés aux problèmes techniques et économiques des petits producteurs.

III.1.2.3. UEMOA

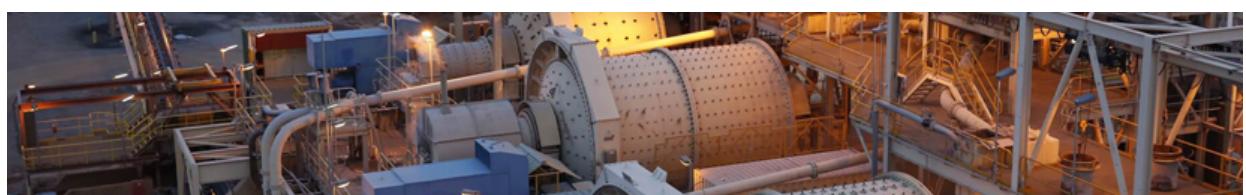
Concernant l'UEMOA, les réalisations suivantes ont été enregistrées dans les domaines tels que (i) la gouvernance agricole ; (ii) l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles ; (iii) la sécurité alimentaire ; (iv) la production halieutique ; et (v) le fonctionnement de la Réserve régionale de Sécurité alimentaire :



- au titre de la gouvernance agricole, une capacité de stockage installée de plus de 290 300 tonnes est disponible dans les États membres, suivant des modules variant de 1 000 à 4 000 tonnes ;
- au titre de l'aménagement et de la mise en valeur des terres agricoles, les travaux de construction des plateformes agricoles intégrées (MICROSOL-UEMOA) sont achevés dans tous les États membres sauf au Mali et au Niger ;
- concernant la sécurité alimentaire, la situation de la campagne agricole 2023-2024 montre une production céréalière définitive évaluée à 32,59 millions de tonnes contre 31,95 millions de tonnes lors de la campagne 2022-2023. Soit une progression de 2%. Des progrès importants sont notés au Bénin (19%), en Côte d'Ivoire (16,2%) et au Sénégal (16,1%) ;
- s'agissant de la production halieutique, elle assure une couverture de 66% des besoins de la population. En outre, la contribution de l'aquaculture reste assez faible, inférieure à 2% de l'offre de produits halieutiques dans l'Union.

Par ailleurs, l'UEMOA a relancé en 2024, sa Politique Agricole (PAU). Cette dernière orientée vers l'agriculture et l'agro-Industriel, est alignée sur les orientations du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission notamment sur la promotion des filières agro-industrielles compétitives en tant que véritables moteurs de croissance de l'Union. Dans le cadre du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) qui est un outil d'aide à la décision dans tous les domaines d'intervention de cette PAU, des ateliers régionaux ont été organisés en avril et août 2024 pour respectivement la mise à jour de la base de données sur le coton sur les cinq (5) dernières années (2018- 2022) et l'harmonisation des bases de calcul des indicateurs sur le commerce extérieur des produits agricoles (importation, exportation, réexportation).

III.2. MINES ET HYDROCARBURES



III.2.1. Mines

III.2.1.1. État des lieux

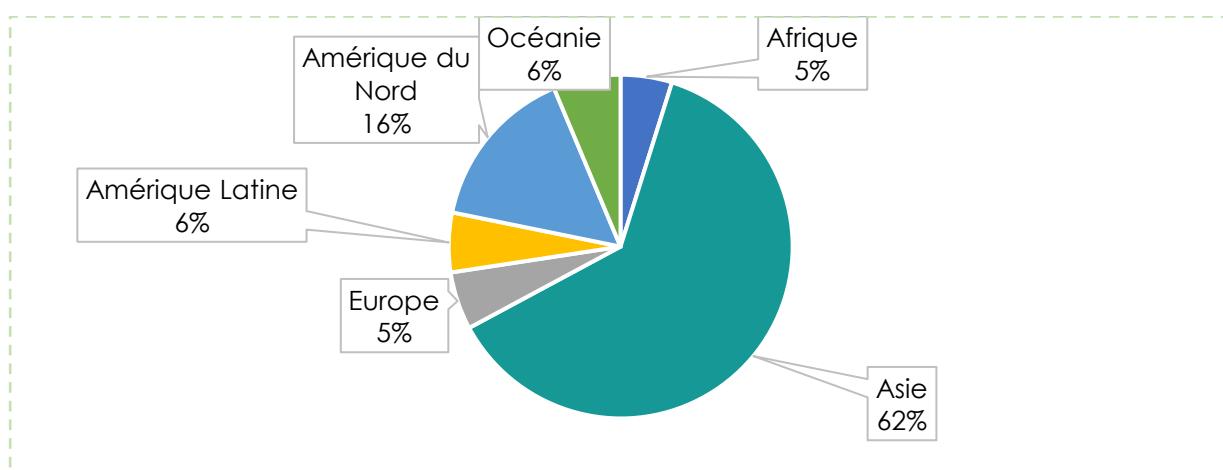
Le secteur minier en Afrique continue de revêtir une importance économique considérable, contribuant de manière significative au développement et à la stabilité financière de divers pays du continent. L'Afrique possède une



abondance de ressources minérales, notamment des métaux précieux et des minéraux industriels. Ces ressources ne sont pas seulement piliers des économies locales, mais elles jouent également un rôle clé dans le commerce mondial, renforçant ainsi la position du continent sur la scène internationale.

Selon la BAD¹⁰, l'Afrique détient près de 30% des réserves minières mondiales et pourrait capter plus de 10% du total des revenus mondiaux (16 000 milliards de dollars US) générés par les minéraux verts d'ici 2030. Des ressources stratégiques comme le cobalt, le lithium et le nickel offrent à nos pays un levier majeur de développement durable. Pour les exploiter durablement, il faut une valorisation locale accrue, une industrialisation accélérée et une chaîne de valeur régionale renforcée. En investissant intelligemment dans la gouvernance, la formation et les infrastructures, l'Afrique peut transformer cette richesse en croissance inclusive, en emplois et en compétitivité internationale.

Graphique 9 : Production totale de minerais (hors bauxite) par continent en 2023



Source : worldminingdata, 2025

Ce graphique illustre la répartition de la production totale de minerais par continent en 2023. La production mondiale de minerais est fortement concentrée en Asie (62 %). L'Afrique, bien que dotée d'importantes ressources naturelles, n'exploite qu'une faible part de son potentiel. La part de l'exploitation des ressources minières africaines représente 5% du total de la production mondiale.

Les ressources minières offrent à l'Afrique un fort potentiel de développement économique et social. L'exploitation et la gestion vertueuse des ressources minières accroîtront les richesses du continent, ses recettes fiscales et contribueront significativement à sa transformation structurelle. Le secteur crée des emplois directs et indirects, stimule les infrastructures et favorise

¹⁰ Rapport sur les Perspectives économiques en Afrique 2025



l'industrialisation grâce à la transformation locale, ce qui renforce la diversification de la production vers des secteurs à forte valeur ajoutée.

L'Afrique de l'Ouest dispose d'abondantes ressources naturelles qui, si elles sont gérées de manière équitable et durable, peuvent engager la sous-région sur la voie du développement durable. Les statistiques sur la production minière montrent que plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest figurent parmi les premiers producteurs mondiaux de minéraux. En effet, la Guinée s'est imposée comme 1^{ère} productrice mondiale de bauxite (26,09%), le Nigéria 4^{ème} producteur mondial de tantale (8,11%), le Ghana 4^{ème} producteur mondial de manganèse (4,53 %) et 8^{ème} producteur mondial d'or (3,5 %), le Sénégal 6^{ème} producteur mondial de zircon (6,07 %) et le Niger 7^{ème} producteur mondial d'uranium (4,26 %).

III.2.1.2. Mise en œuvre des Politiques et Programmes miniers

Au niveau continental, le cadre d'orientation de la Politique minière est matérialisé par la Vision Minière pour l'Afrique (VMA) adoptée en 2009 par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA. Ce cadre propose un nouveau modèle de gestion des ressources minières pour une exploitation équitable, optimale et durable. Afin d'opérationnaliser cette vision, l'UA a mis en place le Centre Africain pour le Développement Minier (CADM) en 2013 en plus du Cadre de Gouvernance Africain sur le secteur minier (CGASM) et le Pacte avec le secteur privé de la VMA. En mai 2021, un Accord de siège du CADM a été signé avec la République de Guinée pour l'accueil de la structure. Malgré quelques lenteurs, la mise en œuvre de la VMA se poursuit.

Au niveau de la **CEDEAO**, la politique minière vise principalement à doter les États membres d'un cadre juridique et institutionnel harmonisé pour assurer le développement de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales dans la région. C'est dans ce cadre que l'Acte Additionnel A/SA.16/02/12 portant politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO (EMDP) et la Loi-Modèle de la CEDEAO sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales (EMMMDA) ont été adoptés en 2020.

Dans la même dynamique, la Commission a révisé en 2024 le projet de Politique de développement des ressources minérales (EMDP) qui est en examen au niveau des États membres. Le projet d'EMDP révisé introduit des concepts améliorés relatifs aux structures institutionnelles, à l'octroi de licences et aux permis, au cadre fiscal, à la gouvernance générale et au contenu local ainsi qu'à l'économie circulaire des minerais.

Concernant la mise en œuvre de la Loi-Modèle de la CEDEAO, la Commission avait initié au cours de l'année 2023, une étude pour l'élaboration d'une stratégie régionale de développement des matières premières minérales et des



intrants miniers (SMF & MIDS). Cette stratégie devra permettre à la région d'utiliser sa dotation minérale pour soutenir la croissance, le développement, l'industrialisation et la création d'emplois. Pour se faire, elle devra établir les liens entre les chaînes d'approvisionnement minières locales, les matières premières minérales stratégiques dans la fabrication régionale notamment dans les infrastructures, l'agriculture et les autres minéraux. Le projet de rapport d'étude est toujours en cours d'examen pour validation par les Ministres.

Par ailleurs, la CEDEAO a tenu la 4^{ème} édition de son Forum des Mines et du Pétrole (ECOMOF 2024) à Cotonou, au mois de février 2024. Le thème de l'ECOMOF 2024 a porté sur « Ressources et technologies géo-extractives : quelles sont les stratégies pour tirer la création de valeur ajoutée en Afrique de l'Ouest ? ». Les délibérations ont permis de formuler des recommandations relatives notamment (i) à la mise en place d'un programme de corrélation géologique pour faciliter la mutualisation des données de géologie minière et pétrolière ; (ii) au renforcement des capacités des cadres des États membres et à la mise en place d'une structure communautaire de soutien pour les négociations de contrats miniers et pétroliers ; (iii) au soutien et au renforcement de toutes les initiatives de raffinage de pétrole et de minerais dans l'espace communautaire et (iv) à la revue de l'application des textes pris par la CEDEAO dans le secteur géo-extractif.

Au niveau de l'**UEMOA**, la Commission a poursuivi ses activités au courant de l'année 2024, visant principalement l'harmonisation du cadre juridique et le renforcement des capacités des acteurs dans le secteur des mines et des hydrocarbures.

Pour rappel en juin 2023, le Conseil des ministres de l'UEMOA avait adopté le Code minier communautaire de l'UEMOA révisé. Ce nouveau code vise à doter l'Union d'un cadre juridique harmonisé favorable au développement économique durable qui assure un équilibre entre la nécessité de mettre en place des mesures incitatives pour les investisseurs et la préservation des ressources des États membres. Dans le cadre de son application, trois (3) projets de Règlements d'exécution ont été validés. Il s'agit (i) du Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif à la gestion des permis miniers et autorisations ; (ii) du Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux modalités d'alimentation et de fonctionnement du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ou de la carrière et (iii) du Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux droits, redevances et taxes applicables aux permis miniers.

La commission de l'UEMOA a en outre renforcé les capacités de trente (30) cadres des administrations en charge des Mines, de l'Environnement et des



Finances qui ont été formés sur l'évaluation des coûts liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines industrielles. De surcroît, elle a octroyé un soutien financier et a contribué à l'organisation d'événements dans les États membres tels que la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO 2024 au Burkina Faso), ainsi que le Salon International des Ressources Extractives et Énergétiques (SIREXE 2024 en Côte d'Ivoire).

Concernant spécifiquement le **Sénégal**, le pays dispose de diverses ressources minières telles que les métaux précieux (or et platinoïdes), les métaux de base (fer, cuivre, chrome, nickel), les minéraux industriels (phosphates, calcaires industriels, sels, etc.), les minéraux lourds (zircon, titane, etc.) et les pierres ornementales et matériaux de construction.

Fort de ce potentiel, l'agenda de transformation Sénégal 2050 compte faire du secteur minier un levier de souveraineté à travers la promotion du contenu local, le développement de chaînes de valeur et le développement des PME. Ainsi, la stratégie minière du Sénégal est axée sur une meilleure valorisation des ressources minières, le soutien à l'initiative privée nationale, l'amélioration de la gouvernance et une exploitation responsable et durable pour renforcer la souveraineté économique du pays. Des initiatives en faveur de la promotion du secteur sont, entre autres, le projet hub minier régional et la tenue, tous les deux ans, d'un salon international des mines (SIM Sénégal).

Le projet hub-minier régional vise à faire du Sénégal un centre de référence pour l'exploitation minière en Afrique de l'Ouest. Il a pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur minier tout en développant le capital humain et les infrastructures liées à cette industrie.

S'agissant du Salon International des Mines du Sénégal (SIM Sénégal)¹¹ - un événement de promotion du secteur minier - il vise à attirer les investissements tout en mettant davantage l'accent sur le contenu local. Ceci passe par le renforcement des capacités des acteurs locaux sur les retombées socio-économiques des projets extractifs pour les populations.

III.2.2. Hydrocarbures

III.2.2.1. État des lieux

Avec plus de 125 milliards de barils encore inexploités, soit 7,2% des réserves mondiales d'hydrocarbures¹², l'Afrique demeure un acteur énergétique clé sur la scène internationale. Le continent contribue pour environ 7,5% à la production mondiale de pétrole, avec comme principaux producteurs le

¹¹La dernière édition du SIM s'est tenue à Dakar en novembre 2025.

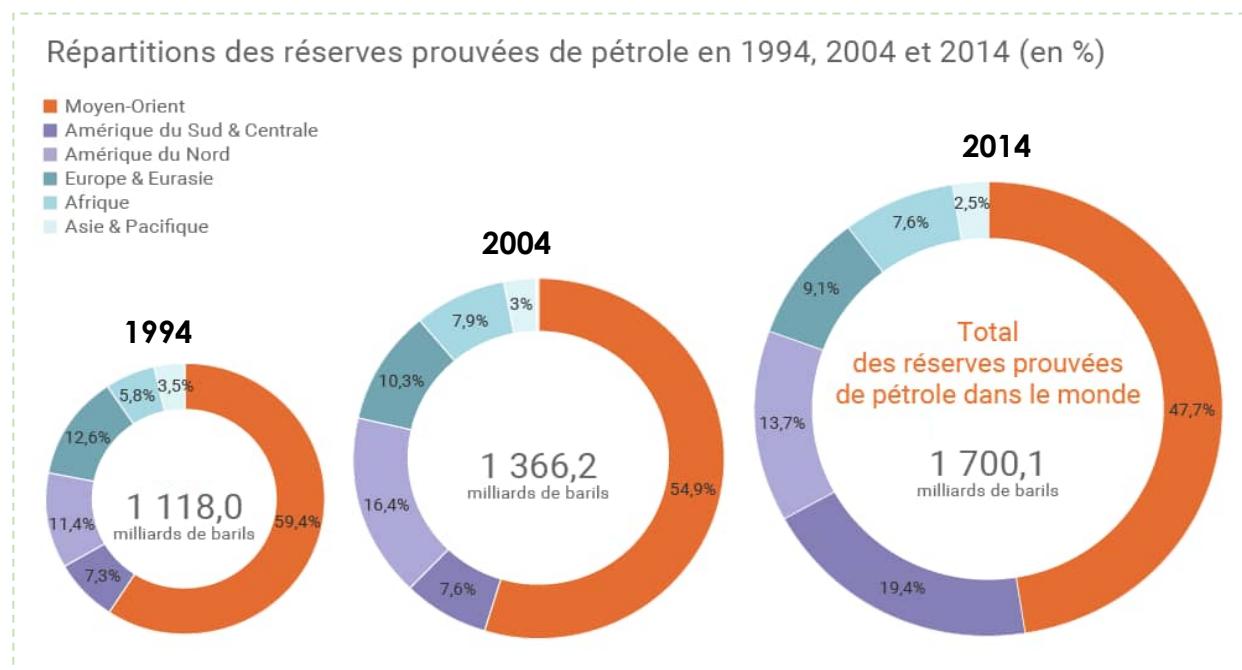
¹² Agence Ecofin/Rystad Energy



Nigéria, l'Angola, l'Algérie, la Libye et l'Égypte. À ce groupe s'ajoutent de nouveaux entrants, tels que le Ghana, le Sénégal et la Mauritanie (voire aussi la Côte d'Ivoire).

Pour le gaz naturel, 7% des réserves mondiales se trouvent en Afrique. L'Algérie, le Nigéria et l'Égypte dominent la production, tandis que le Mozambique et la Tanzanie se positionnent, grâce à d'importantes découvertes, comme de futures plaques tournantes du gaz naturel liquéfié (GNL) à l'échelle mondiale.

Graphique 10 : Répartition des réserves prouvées de pétrole en 1994, 2004 et 2014 (en %)



Source : connaissancedesenergies.org

L'Afrique dans son ensemble est un exportateur net de pétrole brut, mais un importateur net de produits pétroliers raffinés, en raison de capacités de raffinage insuffisantes sur le continent. La part des exportations pétrolières dans le total des exportations de l'Afrique est très variable selon les pays, mais représente une proportion significative de l'économie des principaux pays producteurs. Par exemple, les exportations pétrolières peuvent atteindre plus de 80% des exportations totales de pays comme le Nigeria, l'Angola, la Libye et l'Algérie. Ces chiffres illustrent la dépendance persistante de nombreux pays africains aux revenus des hydrocarbures.

Concernant la consommation intérieure d'hydrocarbures, elle est très faible (moins de 4% du total mondial), ce qui contraste avec la production. Cette situation s'explique essentiellement par les faibles capacités du continent à disposer des industries de raffinage. La plupart des pays africains restent dépendants des importations de produits raffinés, faute d'infrastructures locales suffisantes, ce qui augmente leur exposition aux fluctuations internationales et



renchérit en même temps les coûts énergétiques. Au niveau mondial, l'accès à l'électricité est passé de 79% de la population en 2000 à 90% en 2019 alors que pour l'Afrique, ce taux est passé de 26% à 47%.

Au-delà de ses faibles capacités de raffinage, le secteur des hydrocarbures en Afrique est confronté à des obstacles structurels majeurs. Parmi ces derniers figurent l'instabilité sécuritaire, la volatilité des marchés qui aggrave la vulnérabilité des États exportateurs et un déficit d'infrastructures efficaces pour la distribution et la transformation. La gouvernance demeure aussi un défi, malgré l'adhésion de nombreux pays africains à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Le partage inéquitable des richesses persiste, altérant la crédibilité et la mobilisation des recettes publiques.

Par ailleurs, le secteur est soumis à la dynamique de transition énergétique qui priviliege les énergies renouvelables et durables. Dans ce cadre, les énergies fossiles étant associées au réchauffement climatique, les États partie à la Convention des Nations-Unies sur le changement climatique visent à réduire les investissements dans ce secteur au profit des sources d'énergie moins polluantes (hydroélectricité, éolien, solaire, etc.). Ces orientations freinent le financement de nouveaux projets, accroissent les risques et remettent en cause les perspectives à long terme du secteur.

Les perspectives du secteur des hydrocarbures en Afrique sont mitigées et sont en liaison avec notamment l'évolution de la géopolitique et de la montée en puissance des politiques en faveur du changement climatique. Avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'Europe occidentale cherche à réduire sa dépendance vis-à-vis de la Russie en diversifiant ses sources d'approvisionnement en gaz. L'Afrique, notamment avec son gaz, devra saisir cette opportunité compte tenu de sa bonne position géographique pour devenir un grand fournisseur de gaz à l'Europe.

En outre, le gaz naturel offre une bonne perspective de croissance. Son utilisation pour la production d'électricité (réduisant les pénuries chroniques), le développement d'industries pétrochimiques locales et l'exportation sous forme de GNL représentent une opportunité stratégique de développement économique.

La gestion collaborative des ressources naturelles, les hydrocarbures en particulier, serait bénéfique pour la coopération régionale. Le cas du Sénégal et de la Mauritanie dans le cadre du Grand Tortue Ahmeyim (GTA) est une expérience salutaire.



III.2.2.2. Mise en œuvre des Politiques et Programmes en matière d'hydrocarbures

L'année 2024 a été marquée par une volonté renforcée des pays africains et des organisations régionales de maximiser les retombées locales du secteur des hydrocarbures, à travers des politiques de contenu local, des projets structurants et une coopération régionale accrue.

Dans le cadre de la promotion du contenu local, l'un des principaux objectifs est l'intégration du secteur privé national et de la main-d'œuvre locale dans la chaîne de valeur des hydrocarbures¹³. Des pays, dont le Sénégal qui ambitionne d'atteindre un contenu local de 50% d'ici 2030, ont adopté des cadres incitatifs à cet égard.

Au titre des projets structurants, la CEDEAO met en œuvre un mégaprojet d'intégration régionale dénommé le Projet Gazoduc Afrique-Atlantique (AAGP)¹⁴. Ce dernier est né de la fusion du projet de Gazoduc ouest africain (WAGPEP) et du projet de Gazoduc Nigéria-Maroc. Il vise à construire un gazoduc de plus de 6 000 km pour transporter du gaz naturel du Nigéria jusqu'au Maroc, alimentant les États membres de la CEDEAO et la Mauritanie, avec une possibilité d'extension vers l'Europe. Son objectif est de renforcer l'intégration économique et énergétique de l'Afrique de l'Ouest, de fournir de l'énergie à environ 400 millions de personnes et de créer une infrastructure stratégique pour le développement de nouvelles industries et l'accès à l'énergie.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'accord intergouvernemental (IGA) entre les États parties et l'Accord de pays hôte (HGA) ont été approuvés par les ministres de la CEDEAO en charge des hydrocarbures, ceux du Maroc et de la Mauritanie. Les deux accords (IGA et HGA) seront soumis pour signature aux différents Chefs d'État partie.

III.3. INFRASTRUCTURES



Le développement des infrastructures est un pilier essentiel pour l'intégration économique et la croissance durable de l'Afrique. Diverses initiatives

¹³ www.ornoirafrika.com

¹⁴ CEDEAO : Rapport annuel, 2024



continentales et régionales s'efforcent de combler les déficits, de stimuler le commerce intra-africain et de créer des opportunités économiques.

III.3.1. Mise en œuvre du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)

Initié par l'Union africaine, le PIDA sert de cadre stratégique continental pour la transformation des infrastructures africaines. Sa vision est de construire des réseaux intégrés de transport, d'énergie, d'eaux transfrontalières et de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), essentiels pour l'Agenda 2063.

Le PIDA est structuré en trois Plans d'Action Prioritaires (PAP) échelonnés sur la période 2012-2040, avec un coût global estimé à 360 milliards de dollars d'ici 2040 :

- **PIDA-PAP 1 (2012-2020)** : axé sur 51 programmes qui sont décomposés en 409 projets individuels. L'investissement initialement estimé à 68 milliards de dollars a été largement dépassé, avec 82 milliards de dollars investis ;
- **PIDA-PAP 2 (2021-2030)** comprend 69 projets régionaux pour un coût total de 161 milliards de dollars ;
- **PIDA-PAP 3 (2031-2040)** vise à finaliser la vision à long terme du programme.

❖ Bilan des réalisations du PIDA-PAP 1 (2012-2020)

Le PIDA-PAP 1 a été un catalyseur de changement, favorisant l'intégration régionale et la compétitivité. Le tableau suivant résume les avancées significatives enregistrées dans plusieurs secteurs.

Tableau 5 : Bilan des réalisations du PIDA-PAP 1 (2012-2020)

Secteur	Réalisations clés	Résultats quantitatifs	Impact
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none">• Construction de routes et voies ferrées• Mise en place de Postes Frontaliers à Guichet Unique	<ul style="list-style-type: none">• 16 066 km de routes• 4 077 km de voies ferroviaires• 120 OSBP établis	Augmentation de 16% des exportations intra-africaines
ÉNERGIE	<ul style="list-style-type: none">• Déploiement de lignes de transmission• Renforcement de l'interconnectivité• Développement hydroélectrique	<ul style="list-style-type: none">• 3 506 km de lignes de transmission• 232 GW d'électricité fournie• 7 GW de capacité hydroélectrique	30 millions de personnes ayant accès à l'électricité



	<ul style="list-style-type: none"> • Planification du marché unique 		
TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité numérique par fibre optique • Installation de points d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> • 17 pays connectés et 9 Tb de capacité • 38 IXP installés 	Taux de pénétration du haut débit supérieur à 25%
EAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Transferts hydriques transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> • 17 990 millions de m³ transférés (Lesotho-Afrique du Sud) 	Gestion durable des ressources hydriques

Source : Bilan décennal du PIDA 1, AUDA-NEPAD, 2024

❖ Objectifs Sectoriels du PIDA-PAP 2 (2021-2030)

Le PIDA-PAP 2 se concentre sur 69 projets à fort impact régional, intégrant de nouvelles priorités telles que la transition verte, la numérisation et la résilience climatique.

- **TRANSPORTS** : l'objectif visé est la connexion des pôles économiques en développant des corridors multimodaux (route, rail, port) pour relier les centres de production et de consommation et désenclaver les pays sans littoral. Les projets phares concernent le projet de modernisation des corridors Nord-Sud (le Caire-Gaborone), l'achèvement du Pont-route-rail Brazzaville-Kinshasa, le développement du Marché Unique du Transport Aérien en Afrique (MUTAA).
- **ÉNERGIE** : le PIDA-PAP 2 met l'accent sur les énergies durables et accessibles, à travers l'accroissement des capacités de production d'énergie propre et le développement des réseaux de transmission pour interconnecter les pôles énergétiques africains. Les programmes phares sont entre autres les grands projets hydroélectriques notamment le Grand barrage d'Inga en RDC pour 54 GW de capacité nouvelle, le déploiement de 16 500 km de lignes de transmission d'ici 2040, des projets de gazoducs stratégiques comme le Nigéria-Maroc.
- **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)** : l'ambition du PIDA-PAP 2 est d'assurer une connectivité numérique abordable et fiable, pierre angulaire de l'économie numérique et de la ZLECAF. Les projets en cours sont ceux visant à compléter l'infrastructure terrestre de fibre optique (« missing links »), à installer des Points d'Echange



Internet (IXP) dans tous les pays et à assurer la redondance des câbles sous-marins.

- **EAUX TRANSFRONTALIERES** : l'objectif principal reste la gestion et l'exploitation efficientes des ressources partagées, à travers une gestion intégrée et durable des ressources hydriques pour l'agriculture, l'hydroélectricité et l'approvisionnement en eau potable, renforçant la résilience climatique. Les projets retenus portent notamment sur le renforcement des capacités des organisations de Bassins pluviaux et lacustres, la construction de barrages polyvalents et des infrastructures de stockage avec un objectif de 20 101 hm³ de nouvelles capacités d'ici 2040.

❖ Défis et perspectives du PIDA

Malgré les réalisations du PIDA-PAP 1, des défis majeurs persistent pour la mise en œuvre du PIDA-PAP 2 et sont relatifs notamment à :

- **la mobilisation du financement** : le secteur privé ne représente actuellement que 3% de l'investissement total, contre 16-19% au Mexique et en Chine. Il est crucial d'explorer de nouveaux mécanismes de financement comme les obligations vertes et le financement climatique ;
- **l'insuffisance de projets bancables** due aux faibles capacités techniques et financières (25% des projets du PIDA-PAP1 n'ont pas atteint la faisabilité) ;
- **la coordination et l'implication du secteur privé.**

III.3.2. Initiatives régionales

III.3.2.1. Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Pour combler les déficits infrastructurels, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté le Plan Directeur des Infrastructures en décembre 2021. Ce plan vise un réseau d'infrastructures communautaires intégré pour faciliter le commerce, soutenir une croissance économique annuelle de 6% et renforcer l'intégration régionale.

Par rapport au financement, les projets sont évalués à 132,1 milliards de dollars sur la période 2020-2045, mais seulement 14,6 milliards (11%) ont été mobilisés, laissant un déficit de 117,5 milliards de dollars (89%) à trouver.

➤ Dans le domaine du transport



La CEDEAO ambitionne de développer des corridors de transport intégrateurs et encourager les cadres réglementaires pour le transport multimodal. Les projets phares sont :

- i) le Corridor Abidjan-Lagos : il s'agit d'un projet autoroutier reliant les principaux centres économiques d'Afrique de l'Ouest. Les études techniques sont avancées, avec 42 millions de dollars mobilisés. La construction, d'un coût total de 15 milliards de dollars, devrait débuter en 2025 pour une durée de trois (3) ans.
- ii) Le Corridor Praia-Dakar-Abidjan : il consiste en un projet multimodal de 3 164 km d'autoroute et 600 km de connexion maritime traversant huit (8) pays. Un don de 1 793 250 \$ de la BAD a été mobilisé pour les études de faisabilité économique et technique. Les rapports intermédiaires des études de la liaison maritime (août 2024) et du tracé optimal de l'autoroute (fin novembre 2024) sont en cours de validation.

➤ Dans le domaine de l'énergie

La CEDEAO fait face à d'importants défis énergétiques, marqués par une forte dépendance aux sources de biomasse traditionnelles telles que le bois et le charbon de bois, particulièrement pour la cuisson, le chauffage et la génération de revenus. Cette pratique accélère la déforestation et expose de nombreuses familles à des risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur. De plus, un écart persistant existe entre les zones urbaines et rurales en matière d'accès à une énergie propre.

Pour répondre à ces enjeux, les ministres de l'Énergie des États membres ont adopté en juillet 2023 la Politique actualisée de l'Énergie de la CEDEAO, affirmant ainsi la volonté régionale d'accélérer la transition vers des sources d'énergie modernes et durables. Cette politique entend promouvoir des solutions alternatives et viables, favorisant un développement social et économique inclusif. Les objectifs stratégiques 4 et 6 mettent notamment l'accent sur la diversification du mix énergétique et l'amélioration de l'accès à une énergie de cuisson moderne et propre.

Malgré un potentiel considérable en ressources fossiles et renouvelables, la région reste confrontée à des défis majeurs : seulement 42 % de la population – et à peine 8 % en zone rurale ont accès à l'électricité. De plus, les infrastructures restent insuffisantes, les coûts sont élevés et les pertes sur les réseaux demeurent importantes. La production d'électricité repose encore principalement sur le gaz naturel (42 %) et les produits pétroliers (37 %), tandis que l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien restent largement sous-utilisés.



Face à cette situation, des actions concrètes sont en cours pour développer un marché régional de l'électricité, promouvoir les énergies renouvelables et renforcer l'efficacité énergétique dans tout l'espace CEDEAO. La région s'inscrit ainsi résolument dans la voie de la transition énergétique au service d'un avenir plus propre, solidaire et résilient.

Quelques avancées significatives ont été notées dans la mise en œuvre des principaux programmes.

- **Système d'Échanges d'Énergie Électrique ou West African Power Pool (WAPP)** : le WAPP est une institution de la CEDEAO ayant pour principale vocation l'interconnexion progressive des réseaux électriques de la région en vue d'un approvisionnement plus fiable et moins coûteux pour les populations. Quelques avancées majeures sont enregistrées avec notamment l'interconnexion de la ligne dorsale Nord (Bénin, Burkina Faso, Niger, Nigéria), achevée à 38,5%. Des lignes de transport au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra-Leone et la Guinée sont en cours de déploiement.

Le WAPP joue un rôle central dans la mise en place du marché régional de l'électricité, offrant aux pays d'Afrique de l'Ouest et aux producteurs indépendants la possibilité d'acheter et de vendre de l'énergie de façon plus simple et efficace. L'objectif est qu'à l'horizon 2026-2027, toutes les transactions soient réalisées sur une plateforme commune, garantissant une transparence accrue et une compétitivité renforcée.

Ce marché régional vise à instaurer un cadre transparent et avantageux pour les échanges d'électricité à moindre coût. La phase pilote a débuté en août 2023, incluant l'ensemble des États, avec la participation de trente et une (31) sociétés volontaires dont la Senelec. Par ailleurs, le Centre d'Information et de Coordination (CIC) du WAPP est désormais achevé et pleinement opérationnel.

- **Centre régional pour les énergies renouvelables et efficacité énergétique (CEREEC)** : le CEREEC a élaboré le Cadre Politique et Stratégique de l'Hydrogène Vert (2023-2050) pour positionner la CEDEAO en tant que producteur et fournisseur compétitif. Le CEREEC a également mené des études de faisabilité pour cent vingt (120) sites de mini-réseaux propres et a développé des modules de formation pour le programme "Désert-to-Power". Un nouvel appel d'offre est lancé pour un plan directeur décennal (2026-2036).

- **Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Technologie de Stockage d'Énergie par Batterie (BEST)** : en collaboration avec la



Banque Mondiale, la CEDEAO pilote ce programme de 465 millions de dollars qui couvre le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Niger et la Côte d'Ivoire. Il vise à électrifier 2 201 localités rurales, renforcer les réseaux et intégrer les énergies renouvelables via 205 MWh de stockage par batterie, raccordant plus de 235 000 foyers. Des avancées sont notables, notamment en Côte d'Ivoire (81,5% d'achèvement du volet stockage), au Mali et au Niger. Au Sénégal, des études sont achevées pour électrifier 1 041 communautés dans six (6) régions (Kaolack, Tambacounda, Sédhio, Ziguinchor, Kolda, Kédougou) pour 129 millions de dollars, avec un démarrage imminent de la construction. Le défi majeur reste la livraison dans les délais, surtout dans les zones moins desservies du Sud.

III.2.2.2. Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

L'UEMOA déploie des efforts significatifs pour le développement des infrastructures.

Dans le domaine des transports, l'Union met en œuvre des programmes dans quatre (4) sous-secteurs : routier (Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers - PACITR), ferroviaire (Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire - PRDTF), aérien (Programme Régional de Développement du Transport Aérien - PRDTA) et maritime (Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire - PRDTMFL).

Les Projets phares en matière de transport sont la construction du Corridor San Pedro-Bamako, la réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako, le projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO).

Le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako vise à relancer le transport ferroviaire de voyageurs et de fret entre le Sénégal, le Mali et la sous-région. Cependant, il reste dépendant des financements internationaux. Ainsi, plusieurs partenaires extérieurs dont la Banque mondiale, la Banque africaine de Développement, la Banque européenne d'Investissement et la Banque islamique de Développement ont déjà marqué leur approbation pour accompagner les travaux. Le coût global de la réhabilitation est estimé à environ 880 millions d'euros, sur une période de trois à quatre ans.

Les travaux de réhabilitation concernent 1 286 km de rail, dont 644 km au Sénégal, en gardant un écartement métrique et une charge à l'essieu de 22,5 tonnes. L'objectif est de doubler la capacité de fret entre Dakar et Bamako en passant de 3 à 6 millions de tonnes à moyen terme. Des discussions régionales



et continentales se poursuivent pour inscrire la réhabilitation dans les priorités d'intégration et de désenclavement logistique du Mali et de la sous-région.

Toutefois, bien qu'il y ait des avancées sur le plan institutionnel et politique, des retards subsistent, notamment du côté de la recherche de financements complémentaires et de la coordination entre le Sénégal et le Mali.

Le Sénégal multiplie les travaux sur différents tronçons, dont Dakar-Tambacounda, avec des extensions étudiées vers Thiès et Mbour. La réhabilitation a démarré en 2023 avec un financement de 17,8 milliards de F CFA par l'État du Sénégal.

Dans le domaine de l'énergie, l'objectif visé par l'UEMOA est l'accès universel à une énergie durable et abordable, avec une contribution de 82% des énergies renouvelables au mix énergétique global de l'Union. A ce titre, l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) a été lancée en 2009 pour atteindre ces objectifs.

La Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE), adoptée en septembre 2022, consolide les acquis de l'IRED. Le coût global de la SDPE est de 14 846 milliards de F.CFA. L'UEMOA a inscrit 4 milliards de F.CFA dans son plan stratégique (CAP 2025) pour appuyer les études complémentaires des projets de la SDPE, avec 1,5 milliard déjà alloué au Sénégal, à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso en 2024. De plus, avec le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE) de l'IRED, quinze (15) projets ont été financés pour un total de 244,9 milliards de francs CFA. Sept (7) projets sont achevés et cinq (5) sont en cours d'exécution.

L'UEMOA met également en œuvre un Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE). Sa mise en œuvre a permis la signature de conventions de Maitrise d'Ouvrage Délgué (MOD) avec des agences au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Pour le Sénégal, la fourniture et l'installation des équipements solaires ont été réalisées en 2023 et 2024.

III.4. NUMÉRIQUE

Le numérique s'est rapidement imposé comme un vecteur fondamental de transformation des économies et des sociétés contemporaines, touchant la finance (fintech), la santé (télémédecine), l'éducation (e-learning) et le commerce (e-commerce).

En Afrique, cette transition vers le numérique s'accompagne de défis majeurs notamment la fracture numérique, la cybersécurité, l'adaptation des cadres réglementaires et la préservation de l'équité sociale.



III.4.1. Initiatives continentales et régionales

Pour répondre à ces défis, l'UA a adopté en 2013, l'initiative Alliance Smart Africa comme cadre d'orientation de la politique numérique de l'Afrique. Cette initiative vise à accélérer le développement socio-économique durable du continent, en introduisant l'Afrique dans une économie de la connaissance grâce à un accès abordable au haut débit et à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). L'initiative fait de la création d'un marché unique numérique en Afrique sa vision stratégique.

En 2019, la Commission de l'UA a élaboré la stratégie de transformation numérique en Afrique (2020-2030) en collaboration avec ses partenaires comme la CEA, la BAD. Cette stratégie rentre dans le cadre de l'Agenda 2063 et s'appuie sur les initiatives et les cadres existants dont l'Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique (PRIDA) et la ZLECAF. L'objectif global de cette stratégie est d'exploiter les technologies numériques et l'innovation, de générer une croissance économique inclusive, de stimuler la création d'emplois et de réduire la fracture numérique.

Prenant en compte le caractère transversal du domaine numérique, l'UA a développé un certain nombre d'initiatives dans quelques secteurs clés :

- dans le domaine de la santé, le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) a mis en place sa Stratégie de transformation numérique de la santé (2023-2030) ;
- dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, l'UA a adopté la Stratégie d'éducation numérique (DES-AU 2023 2028) ;
- dans le domaine du commerce, le protocole sur le commerce numérique (PCN) a été adopté dans le cadre de l'accord sur la ZLECAF ;
- dans le secteur de l'Agriculture, la Stratégie d'Agriculture numérique (SAN) et son plan de mise en œuvre pour la période 2024-2030 ont été élaborés.

Concernant la CEDEAO, elle a initié plusieurs programmes dans le cadre de l'intégration numérique.

En 2017, le Règlement C/REG.21/12/2017 relatif à l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO a été adopté.

En 2021, les autorités de la région ont également adopté la stratégie de la CEDEAO en matière de cybersécurité et de cybercriminalité et la politique de la CEDEAO en matière de protection des infrastructures critiques.



En 2024, elle a adopté, lors de la 19^{ème} réunion du conseil des Ministres en charge des Télécommunications, sa stratégie de développement du secteur du numérique (2024-2029) dans le but de tirer parti des avancées technologiques actuelles pour améliorer substantiellement la contribution du secteur de l'économie numérique au développement socio-économique de la région.

Par ailleurs, la CEDEAO accompagne les États membres dans leur transformation numérique à travers le projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) financé par la Banque mondiale.

Au niveau de l'UEMOA, l'initiative phare en matière de développement numérique constitue le Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN 2023-2027). Ce programme vise à renforcer la gouvernance du secteur, à améliorer l'accès des usagers aux services numériques, à accroître l'offre de services numériques et à développer l'innovation et la recherche. Concernant sa mise en œuvre en 2024, vingt-et-un (21) fiches projets ont été validés par les États membres au cours d'un atelier de concertation sur le plan d'actions de mobilisation des promesses de financement des projets du PRDEN.

Dans ce cadre, la Commission a adopté plusieurs textes en 2023 dont la Décision n°10/2023/CM/UEMOA portant création et modalités de fonctionnement du Comité des Régulateurs Nationaux du Numérique des États membres de l'UEMOA.

En outre, la Commission assiste les États membres dans (i) la digitalisation des services publics Numériques Prioritaires (SPNP), (ii) le renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique dans le cadre du Programme Régional pour l'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) et (iii) la formation des acteurs du numérique dans les États membres.

Au niveau du Sénégal, le « New Deal Technologique » constitue la déclinaison du référentiel dans le domaine du numérique. Avec un coût estimé à 1 105 milliards de F CFA, cette stratégie vise à faire du Sénégal « une société numérique et un pays de services à forte valeur ajoutée ». En ce sens, elle s'articule autour de quatre axes stratégiques à savoir (i) la souveraineté numérique ; (ii) la digitalisation des services publics ; (iii) le développement de l'économie numérique et (iv) le leadership africain dans le numérique.

CHAPITRE IV : INTÉGRATION SOCIALE



L'intégration sociale, bien que le domaine soit le moins avancé de l'intégration continentale¹⁵, est fondamentale pour promouvoir l'inclusion et améliorer les conditions de vie des populations.

Ce chapitre examine les efforts déployés en 2024 dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la libre circulation des personnes et du genre.

IV.1. SANTÉ

Le secteur de la santé en Afrique connaît une transformation structurante, marquée par une volonté croissante d'assurer à toutes les populations un accès équitable à des médicaments, produits médicaux et technologies de qualité, sûrs et efficaces. Ces dernières années, de nombreuses réformes ont été engagées pour renforcer les cadres réglementaires, harmoniser les procédures et promouvoir la production locale de médicaments essentiels. Cette dynamique s'inscrit dans la vision d'une Afrique plus résiliente et capable d'assurer sa souveraineté sanitaire à moyen terme.

Si des besoins financiers importants demeurent – estimés à environ 66 milliards de dollars US par an – ils témoignent avant tout du vaste potentiel d'investissement et d'innovation du secteur. Les initiatives conjointes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États membres visent désormais à combler ces écarts par des partenariats stratégiques, un meilleur partage d'expertise et une mobilisation accrue des ressources domestiques. L'Afrique fait ainsi le choix résolu d'un avenir sanitaire fondé sur la durabilité, la qualité et l'équité.

¹⁵ Score de 0.510 en 2024 selon le Rapport d'intégration régionale africaine (ASRII, 2025) de l'UA



IV.1.1. Union africaine (UA)

L'UA a érigé la santé en pilier fondamental de l'Agenda 2063. Dans ce cadre, la Stratégie africaine de la santé (2016-2030) est en cours de mise en œuvre. En 2024, l'UA a lancé trois programmes d'envergure dans le secteur pharmaceutique : (i) l'harmonisation des réglementations pharmaceutiques, (ii) la fabrication locale de médicaments essentiels et (iii) le financement intérieur et investissement.

Le Programme d'harmonisation des réglementations pharmaceutiques vise l'amélioration de l'accès à des médicaments sécurisés, abordables par l'alignement des réglementations relatives aux produits médicaux. A ce titre, la révision de Loi type de l'UA sur la réglementation des produits médicaux initialement adoptée en 2016 a été approuvée par les ministres de la santé en 2024. Cette révision a pour objectif le renforcement des cadres réglementaires, la promotion de la production locale de médicaments et l'amélioration de la protection de la santé publique sur le continent en particulier la santé maternelle et infantile.

La mise en œuvre en 2024 enregistre les avancées suivantes¹⁶ : (i) l'opérationnalisation des comités d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (AMRH) ; (ii) la désignation du Rwanda comme pays abritant le siège de l'Agence africaine du médicament (AMA) ; (iii) le lancement du Programme de surveillance intelligente de la sécurité (UA-3S) ; (iv) et le lancement du programme d'essais cliniques dans trois (3) pays pilotes, appuyé par le Programme de gestion intégrée des vecteurs (IVM) pour l'éradication du paludisme et de la dengue.

Au titre de l'Agence Africaine du médicament (AMA), l'UA a mis en place en 2024 le Comité technique de vigilance qui vise l'amélioration de la surveillance et de la sécurité des produits médicaux ainsi que les fonctions réglementaires de l'AUDA-NEPAD. A ce jour, vingt-six (26) pays¹⁷ dont le Sénégal, ont ratifié le traité de l'AMA.

Le Programme de fabrication locale de médicaments essentiels vise à faciliter l'accès à des médicaments abordables et de qualité par une production pharmaceutique locale. A ce titre, l'initiative « 24 medical Products » a été lancée en 2024 afin de renforcer les capacités de fabrication pharmaceutique de l'Afrique. Celle-ci fait suite aux consultations menées à Dakar en 2024 au cours desquelles vingt-quatre (24) produits médicaux prioritaires pour les besoins en soins de santé maternelle, néonatale et infantile ont été choisis.

¹⁶ Rapport annuel AUDA-NEPAD, 2024

¹⁷ Rapport sur l'établissement et l'opérationnalisation de l'agence africaine des médicaments, 2024



Le Programme de financement intérieur et investissement cherche à soutenir les réformes de financement de la santé en vue d'encourager l'investissement dans les systèmes de santé en Afrique. En 2024, les progrès suivants ont été notés : (i) la création de quatre (4) centres régionaux de financement de la santé ; (ii) l'élaboration d'un cadre d'engagement du secteur privé ; (iii) l'élaboration de plans d'investissement nationaux dans neuf (9) pays ; (iv) le lancement du Programme d'investissement et de financement dans les secteurs de la santé en Afrique (PIFAH) dans trois (3) pays pour la mise en œuvre de l'Initiative africaine sur le Paludisme. Le lancement du PIFAH a impulsé l'organisation de forums régionaux et de dialogues nationaux sur le financement de la santé ainsi que l'engagement du secteur privé.

IV.1.2. CEDEAO

L'Organisation Ouest-africaine de la Santé (OOAS), agence spécialisée de la Communauté, coordonne et soutient des initiatives sanitaires telles que : (i) le Programme de renforcement des Laboratoires dans le cadre de la lutte contre les épidémies dans la région (PROALAP) ; (ii) le Programme régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE) ; (iii) le Projet de lutte contre le paludisme et les maladies tropicales négligées au Sahel ; (iv) et l'Initiative pour l'harmonisation des règlementations pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest (WAMRH).

Au titre de la mise en œuvre du PROALAP qui vise à renforcer les réseaux régionaux et Nationaux des Laboratoires de Référence de la région, l'OOAS a signé un second accord de coopération en mars 2024 avec la Société Africaine de Médecine de Laboratoire, soutenu par un financement de 210 000 euros de la République Fédérale d'Allemagne¹⁸.

S'agissant de la mise en œuvre du REDISSE, l'OOAS a soutenu les États membres à hauteur de 100 000 dollars US¹⁹ pour la lutte contre l'épidémie de Mpox. En collaboration avec le Centre africain de Contrôle et de Prévention des Maladies (CDC Afrique), l'agence a également contribué à la distribution des vaccins et au renforcement des capacités de laboratoire.

Au titre du renforcement des capacités techniques et financières, l'OOAS en partenariat avec l'USAID, a organisé en août 2024 à Dakar (Sénégal), une formation sur l'utilisation des instruments de diagnostic et de suivi du financement de la santé pour les experts des États membres. Cette formation a

¹⁸ L'Organisation Ouest-Africaine de la Santé et la Société Africaine de Médecine de Laboratoire s'associent pour renforcer les Systèmes de management de la Qualité des laboratoires dans la région de la CEDEAO - African Society for Laboratory Medicine

¹⁹ fractualitesmensuellesooasfevrier2025.pdf



permis de doter les participants d'outils nécessaires pour faciliter l'application des stratégies de financement de la santé dans leurs pays respectifs, contribuant ainsi à l'amélioration du secteur de la santé dans l'ensemble de la région²⁰. Dans le cadre de la réhabilitation des centres de soins de santé, de marchés et d'écoles, la Gambie, le Ghana, le Sénégal et le Bénin ont bénéficié de la subvention de 100 000 dollars issue du Programme d'Appui à la Coopération Transfrontalière de la CEDEAO (ECBCSP, 2021-2025). Le suivi/évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de projets est en cours.

En 2024, le Rapport sur le Développement du Capital humain de la CEDEAO révèle que la Communauté enregistre des progrès en matière de santé à la suite de : (i) l'augmentation significative du financement public destiné aux services et infrastructures de santé, (ii) la mise en œuvre de programmes de santé ciblés, (iii) et la couverture sanitaire universelle (CSU).

IV.1.3. UEMOA

Au niveau de l'UEMOA, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renforcement des systèmes de santé et de protection sociale, du programme de prévention et de réponse aux épidémies, de la réglementation pharmaceutique et de la mutualité sociale.

Dans le cadre du Programme de renforcement des systèmes de santé et de protection sociale, les processus d'élaboration des documents de Stratégie santé et Stratégie Protection sociale lancés depuis 2023 ont été finalisés en 2024. Le programme comprend un projet de construction de centres de soins spécialisés de haut niveau dans l'optique de réduire les évacuations sanitaires hors de l'Union et de permettre à l'ensemble des États membres de bénéficier d'au moins un centre.

En matière de réglementation pharmaceutique et de mutualité sociale, l'Union a élaboré en 2024 les documents suivants : (i) un projet de règlement d'exécution portant modalités de fonctionnement et d'intervention du fonds national de garantie des mutuelles sociales, (ii) un projet de document de lignes directrices sur l'utilisation des produits de santé en situation d'épidémie (iii) et un projet de textes sur les Bonnes Pratiques Officinales.

Dans les domaines de la prévention et de la réponse aux épidémies, les activités de renforcement des capacités des États membres ont été poursuivies avec l'organisation de réunions de coordination, la formation des experts des États membres et le don d'équipements médicaux et informatiques aux structures

²⁰ Formation des pays membres à l'utilisation des outils de diagnostic et de suivi du financement de la santé. | Organisation Ouest Africaine de la Santé



nationales de lutte contre les épidémies. Un plan global de renforcement des capacités des États membres et des acteurs en matière de lutte contre les épidémies et des projets de texte ont également été élaborés en 2024.

De même, des sessions de formation en matière de surveillance épidémiologique et de réponse aux épidémies, notamment aux points d'entrée ont été organisées pour les acteurs nationaux du Bénin, de la Guinée-Bissau et du Mali. Des experts du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali et du Sénégal ont bénéficié d'une formation sur la notification, le dépistage des voyageurs et le partage d'informations sanitaires stratégiques au niveau transfrontalier.

IV.1.4. Sénégal

La politique sanitaire du Sénégal est adossée à l'Agenda 2063 de l'UA et à la Déclaration d'Abuja de 2001. Conformément à cette Déclaration, le Sénégal s'est engagé à allouer 15% de son budget général au secteur de la santé. En 2024, 263,5 milliards ont été alloués au Ministère de la Santé et de l'Action sociale contre 242,5 milliards en 2023 soit un accroissement de 8,6%²¹.

Dans le cadre des engagements en matière de santé de l'Agenda 2063 de l'UA, le Sénégal continue la mise en œuvre de sa politique sanitaire à travers le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028). A ce titre, en partenariat avec l'OOAS, le Sénégal a organisé la première assemblée générale de l'Initiative Régionale pour les Laboratoires d'Afrique de l'Ouest pour la mise en œuvre de l'Évaluation Externe de la Qualité (EEQ) des Laboratoires sur la surveillance de la Résistance aux antimicrobiens²².

En 2024, le Rapport sur le Développement du Capital humain de la CEDEAO révèle que le Sénégal enregistre des performances en matière de santé (+10%) grâce à une augmentation des dépenses publiques de santé, une réduction des taux de mortalité maternelle et des moins de cinq (5) ans et une baisse du taux de retard de croissance de ces derniers ainsi que du taux de fécondité.

L'augmentation des investissements a amélioré les infrastructures de soins de santé, les ressources humaines et la prestation de services. De même, cette performance résulte de : (i) la mise en œuvre des programmes SRMNIA²³ qui renforcent les soins prénataux, d'accouchement et postnataux ; (ii) l'amélioration de la surveillance des décès maternels, (iii) la fourniture de soins

²¹ Lettre de politique sectorielle de la santé et de l'action sociale, 2025-2029

²² Première Assemblée Générale de l'Initiative Régionale pour les Laboratoires d'Afrique de l'Ouest pour mettre en œuvre l'Évaluation Externe de la Qualité des Laboratoires sur la surveillance de la Résistance aux Antimicrobiens (WARIL-EEQ-RAM) | Organisation Ouest Africaine de la Santé

²³ Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et des Adolescents



post fausse couche, (iii) la prise en charge de la fistule obstétricale, (iv) la disponibilité accrue des médicaments essentiels, (v) et l'amélioration de l'accès aux soins grâce aux initiatives de couverture médicale universelle.

IV.2. ÉDUCATION

L'Afrique est en train d'opérer une transformation ambitieuse de son système éducatif, avec pour objectif de garantir à chaque citoyen une éducation de qualité, équitable et inclusive. Cette trajectoire s'appuie sur des avancées récentes et des opportunités prometteuses dans plusieurs domaines clés.

IV.2.1 Union africaine (UA)

Au même titre que la santé, l'éducation reste un pilier essentiel de l'Agenda 2063, à travers l'objectif 2 sur les "citoyens bien formés et suffisamment qualifiés". Pour la promotion du secteur, l'UA a lancé plusieurs initiatives. Parmi ces dernières figurent (i) la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA, 2016-2025) ; (ii) la Stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024) ; (iii) La Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en faveur de l'emploi des jeunes.

En vue d'accélérer la mise en œuvre des politiques et programmes d'éducation, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA ont déclaré l'éducation comme thème de l'année de 2024, lors de son 37^{ème} sommet. A ce titre, le sommet a recommandé de :

- renforcer les programmes éducatifs et scientifiques pour parvenir à la renaissance du continent ;
- s'inspirer des expériences réussies des pays de référence en matière d'éducation ;
- promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale qui permettra de surmonter les défis actuels.

Il convient de noter que l'expérience du **Sénégal** a été partagée au cours de ce Sommet. Celle-ci a mis l'accent sur la nécessité d'une éducation inclusive et de qualité, notamment pour les jeunes filles et les communautés rurales, afin de briser les cycles de la pauvreté. A ce titre, le Sénégal a invité tous les États membres à unir leurs efforts pour bâtir une économie capable de retenir les talents et de répondre aux aspirations de la jeunesse africaine.

Parallèlement, la première conférence panafricaine sur l'éducation des filles et des femmes s'est tenue en juillet 2024 à Addis Abeba (Ethiopie). Ce fut l'occasion pour le Centre international de l'UA pour l'éducation des filles et des



femmes en Afrique (UA-CIEFFA) d'appeler, entre autres, à : (i) l'adoption et au lancement de la campagne « AfricaEductesher » par les États membres ; (ii) la production de données désagrégées par sexe dans les systèmes d'information et de gestion de l'éducation et la recherche sur les multiples vulnérabilités.

Au titre de la Stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique (STISA), l'année 2024 marque l'achèvement de la première phase (2014-2024). L'autonomisation de la jeunesse africaine par l'innovation et l'esprit d'entreprise étant l'objectif principal de cette première phase, le 37^{ème} sommet a lancé officiellement « WordSkills Africa », une plateforme pionnière en matière de compétences.

Pour la valorisation des compétences, l'UA a institué en 2023, la « Semaine africaine des compétences » comme un évènement annuel. L'édition 2024, tenue à Accra (Ghana), a fait un appel à l'action sur l'harmonisation des politiques et l'investissement dans l'éducation.

Concernant la mise en œuvre de la Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFT), des progrès considérables ont été notés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative sur les compétences pour l'Afrique (SIFA). En effet, une subvention de 15,8 millions d'euros a été accordée pour 30 projets transformateurs dans huit (8) pays pilotes²⁴.

De même, plus de 30 millions d'euros ont été engagés pour la construction de dix-huit (18) instituts de formation ; deux (2) étant déjà opérationnels. Dix-huit (18) nouveaux programmes nationaux adaptés aux besoins du marché ont été élaborés pour aligner l'enseignement et les demandes de l'industrie dans les pays pilotes.

IV.2.2. CEDEAO

Dans la CEDEAO, les politiques et programmes en matière d'éducation sont relatifs à la Stratégie pour l'amélioration des compétences et l'employabilité (ETSSIE-2017), au Programme de mobilité académique Nnamdi Azikiwe (2015) et au Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO.

La Stratégie de la CEDEAO pour l'amélioration des compétences et l'employabilité (ETSSIE-2017) a été complétée en 2024 par l'élaboration des lignes directrices en vue de l'établissement d'un cadre clair et efficace pour le programme d'immersion. Ce plan renseignera les rôles et responsabilités de toutes les parties concernées, les résultats attendus pour les diplômés, les

²⁴ Les 8 pays pilotes du SIFA sont le Cameroun, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Togo



industries et les mécanismes de suivi, d'évaluation et de garantie de la durabilité.

Le Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO enregistre en 2024, 108 jeunes diplômés, 55 femmes et 53 hommes pour une immersion de douze (12) mois.

En outre, le Rapport sur le Développement du Capital humain de la CEDEAO a montré que la région enregistre une régression pour la dimension éducation en 2024. Cette contreperformance résulte de la baisse significative de 12,24 % dépenses publiques en éducation, impactant directement la qualité et l'accessibilité des services éducatifs.

IV.2.3. UEMOA

Au titre de l'UEMOA, des avancées sont notées dans l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle.

Au titre du programme d'Harmonisation du Baccalauréat au sein de l'espace UEMOA, le Comité régional d'Orientation stratégique (CROS) composé des Ministres en charge de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur des États membres a tenu sa 4^{ème} session à Ouagadougou en novembre 2024. Cette session a permis d'identifier les démarches à entreprendre pour les années 2025 et 2026 conformément à l'engagement des États à mettre en œuvre les actions prévues dans le calendrier des mesures transitoires de la Directive n°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020, portant sur l'organisation du baccalauréat harmonisé. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette directive, il a été relevé que la plupart des États l'ont transposée. Le processus d'installation des organes de pilotage du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue régulière des sessions du CROS.

Cinq (5) États en l'occurrence le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Burkina Faso et le Togo ont déjà adopté des textes relatifs à la mise en place du Comité scientifique régional pour l'harmonisation adéquate du baccalauréat.

Concernant le Programme Bourses d'Excellence UEMOA pour la formation et la recherche, l'ensemble des trois grades de la réforme LMD y sont inclus et le programme couvre désormais des cycles complets de formation. En 2024, 90 bourses ont été octroyées pour des formations en Licence, Master et Doctorat. Les formations postdoctorales dans le domaine de la santé humaine bénéficient maintenant d'un accompagnement spécifique.

S'agissant de la formation professionnelle, le Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PROFOR) a été déployé avec l'accompagnement de la Coopération Suisse pour un montant de 4,5 milliards de F CFA en vue d'affronter la question du sous-emploi et du chômage des jeunes. Deux Pôles



de Formation et de Recherche (PFORE) dans les domaines stratégiques de la santé et de l'aménagement du territoire ont été lancés et vingt-quatre (24) métiers porteurs ont été identifiés avec l'adoption d'un cadre harmonisé pour l'élaboration des curricula de ces métiers. Soixante (60) formateurs ont bénéficié de sessions de renforcement des capacités pédagogiques au sein des institutions des États membres.

L'Union expérimente également le concept de collèges communautaires en soutenant la transformation des huit (8) centres pilotes sélectionnés. A ce titre, le programme des Bourses Canadiennes de Développement International 2030 (BCDI 2030) est actuellement déployé en vue de faciliter la transformation adéquate des établissements pilotes pays et accélérer le développement de ces collèges.

IV.2.4. Sénégal

Concernant le Sénégal, le Rapport sur le Développement du Capital humain de la CEDEAO de 2024 montre que le pays enregistre une baisse des performances en matière d'éducation (-6%) à l'exception du ratio enseignants/élèves. Ce résultat est relatif entre autres, à : (i) des retards dans la construction de nombreuses écoles et universités, (ii) la perturbation des horaires et l'accès à l'éducation ; (iii) un financement insuffisant pour la pleine mise en œuvre du plan national d'éducation (PAQUET²⁵).

De même, le Sénégal a partiellement mis en œuvre la Directive n°02/2007/CM/Uemoa du 04 juillet 2007 portant instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat dans les États membres de l'Union. En effet, en 2024, seul le Bac technique a été organisé dans le délai fixé par la Directive et le BAC général de l'année a eu lieu hors délai. L'application complète de cette Directive dans tous les États de l'Union fait face à des contraintes telles que la diversité des systèmes éducatifs (programmes d'études, des méthodes d'enseignement et l'organisation des examens différents), les disparités infrastructurelles et des contextes socio-économiques.

IV.3. LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Le Traité d'Abuja de 1991 et le Protocole de 2018 sur la libre circulation des personnes constituent le cadre réglementaire de la libre circulation en Afrique. Les progrès réalisés en matière de libre circulation et l'éventuelle concordance des politiques sont mesurés par l'indice d'ouverture sur les visas en Afrique (IOVA) instauré depuis 2016. L'IOVA évalue la politique en matière de visa d'un

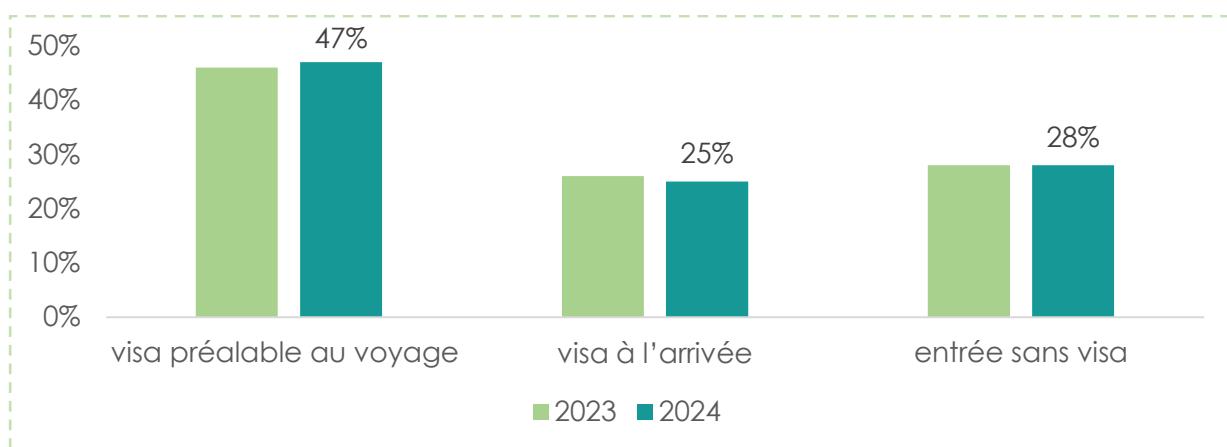
²⁵ Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence Education/Formation



pays par rapport aux autres pays du continent, dans une des catégories suivantes : (i) visa obligatoire avant le voyage (pondération 0) ; (ii) visa à l'arrivée (pondération 0,8) ; (iii) et accès sans visa (pondération 1).

En 2024, les résultats suivants sont enregistrés pour chaque catégorie :

Graphique 11 : Ouverture des visas en Afrique en 2023 et 2024



Source : Rapport 2024 sur l'ouverture des régimes de visa en Afrique, calculs des auteurs

Par CER, il est noté que la CEDEAO enregistre le degré d'ouverture la plus élevée (0,629) suivie de la SADC (0.547) et du CEN-SAD (0.519). Cette performance de la CEDEAO résulte de l'adoption du protocole relatif à la libre circulation des personnes, à la résidence et à l'établissement qui permet l'exemption de visa aux ressortissants des États membres. De plus, sept (7) États membres offrent un accès sans visa à au moins vingt (20) autres pays africains avec en tête le Bénin (depuis 2018) et la Gambie (depuis 2020) qui occupe conjointement la première place.

IV.3.1. Programmes et projets en matière de libre circulation des personnes

Au niveau de l'Union africaine, le Protocole de l'UA sur la libre circulation n'enregistre pas de progrès. A ce jour, trente-deux (32) États membres l'ont signé et seulement quatre (04) d'entre eux l'ont ratifié ; la dernière étant celle du Niger en 2019. A noter que quinze (15) ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du protocole. Ces lenteurs sont relatives, entre autres, à des considérations d'ordre sécuritaire et des différences de niveaux de développement socio-économique.

Des avancées significatives sont notées au **niveau de la CEDEAO** qui est la CER qui enregistre les meilleures performances en matière de libre circulation. En effet, l'institution dispose d'un protocole sur la libre circulation des personnes au droit de résidence et au droit d'établissement, le protocole relatif à la création



de la Carte Brune relative à l'Assurance Responsabilité Civile Automobile au tiers et celui concernant le Code de Citoyenneté de la CEDEAO.

Dans le cadre du Programme « Femme dans le Développement », la Commission a délivré la Carte nationale d'identité biométrique (CNIB) à des groupes de femmes identifiés le long des communautés frontalières de la Sénégambie. Une feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre de la CNIB et la suppression de la limitation de séjour de 90 jours a été élaboré et validé à la suite de la réunion des autorités chargées de l'immigration.

La CEDEAO met en œuvre le projet ECOVISA qui permettra aux citoyens des pays non membres d'accéder à tous les États membres de la région avec un seul visa. En 2024, un consultant a été recruté pour la mise en place d'un portail en ligne pour la demande de l'ECOVISA.

S'agissant du programme de Carte brune CEDEAO, des avancées ont été notées en 2024 telles que le règlement des réclamations transfrontalières, la mise à jour de la législation technique, l'harmonisation des statuts des bureaux nationaux et l'avancement de la numérisation.

Au titre de l'UEMOA, la libre circulation des personnes est instituée dans : (i) le Traité de l'UEMOA, (ii) l'Acte additionnel n°01/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009 instituant une politique commune de l'UEMOA dans le domaine de la circulation et du séjour des personnes non ressortissantes de l'Union et (iii) les directives relatives au droit d'établissement des professions libérales. En 2024, quatre (4) projets de textes sont en cours de finalisation en vue de l'opérationnalisation du Visa unique et en application de l'Acte additionnel n°01/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009 instituant une politique commune de l'UEMOA dans le domaine de la circulation et du séjour des personnes non ressortissantes de l'Union. L'Union a également entrepris des recherches de partenariat avec l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC) – INTERPOL dans l'optique de formaliser un accord de coopération en matière de contrôle des mouvements transfrontaliers des personnes et de sécurisation du Visa unique.

En outre, en vue d'un meilleur suivi des tracasseries et de promotion de la libre circulation au sein de l'Union, la commission de l'UEMOA a implanté une plateforme en ligne d'alerte aux entraves de la libre circulation et au droit d'établissement. Cette initiative vise à permettre aux citoyens, les étudiants en particulier, aux entreprises, aux professions libérales, de remonter les tracasseries auxquelles ils font face, dans le transport des biens ou dans l'établissement professionnel, et à suivre le traitement de leurs dossiers en ligne pour plus de transparence et de rapidité. Ce dispositif, en phase test au niveau des États membres, devrait être opérationnel au courant de l'année 2026.



En matière de libre circulation, le **Sénégal** a signé le Protocole sur la libre circulation de l'UA mais ne l'a pas encore ratifié. En outre, en 2024, le pays enregistre des avancées en matière de degré d'ouverture en occupant la 16^{ème} place africaine avec une note de 0,79. Par catégorie, le pays accorde l'entrée sans visa à vingt-deux (22) pays africains et un visa à l'arrivée à vingt-cinq (25) et demande un visa obligatoire à six (6).

Le Sénégal a adopté la carte d'identité biométrique. Concernant l'UEMOA, la revue annuelle sur les réformes, programmes et projets communautaires de 2024 a montré que le Sénégal met en œuvre entièrement les directives relatives à : (i) la libre circulation et à l'établissement des Pharmaciens²⁶ ressortissants de l'Union au sein de l'espace l'UEMOA ; (ii) sur l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA, dans la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des États membres de l'Union²⁷ ; (iii) l'harmonisation des règles régissant la profession d'Architecte au sein de UEMOA²⁸ ; (iv) ainsi que le Règlement n°05/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'avocat dans l'espace UEMOA.

La Directive n°02/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat dans les États membres de l'Union est partiellement mise en œuvre par le Sénégal en 2024 (87,50%) contre 100% en 2023 car le BAC général a eu lieu hors délai fixé par la Directive.

Les Directives non transposées par le Sénégal sont celles relatives à la libre circulation et à l'établissement des docteurs vétérinaires²⁹, des chirurgiens-dentistes et des médecins³⁰ ressortissants des États membres de l'UEMOA au sein de l'Union. Ainsi, le Sénégal enregistre en 2024, un taux moyen de mise en œuvre des huit (08) textes communautaires de la libre circulation de 73,44% contre 75,00% en 2023, soit une baisse de 1,56 point de pourcentage. A ce titre, la revue renouvelle sa recommandation d'accélérer la transposition des directives restantes et de veiller à l'application intégrale de tous les textes afin de garantir

²⁶ La Directive N°06/2008/CM/UEMOA du 26 juin 2008 relative à la libre circulation et à l'établissement des Pharmaciens ressortissants de l'Union au sein de l'espace l'UEMOA

²⁷ La Directive n°01/2005/CM/UEMOA du 16 septembre 2005 sur l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA, dans la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des États membres de l'Union

²⁸ La Directive n°01/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 relative à harmonisation des règles régissant la profession d'Architecte au sein de UEMOA.

²⁹ La Directive n°01/2012/CM/UEMOA du 10 mai 2012 relative à la libre circulation et à l'établissement des Docteurs vétérinaires ressortissants des États membres de l'UEMOA au sein de l'Union

³⁰ La Directive n°06/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relative à la libre circulation et à l'établissement des Médecins ressortissants de l'Union au sein de l'espace UEMOA



la libre circulation des professions libérales et des étudiants au sein de l'espace communautaire.

IV.4. GENRE

Dans le cadre de la promotion des droits des femmes et de lutte contre la violence basée sur le genre, l'UA a adopté en 2003, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo). Elle prend également en compte l'égalité de genre dans l'Objectif 17 de l'Agenda 2063 qui appelle à l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs initiatives ont été menées en 2024 à savoir :

- la signature d'un accord de financement de 20 millions d'euros dans le cadre du programme « Créer des opportunités pour les jeunes et les femmes en Afrique (COYWA). Ce programme a pour objectif le renforcement des capacités économiques et sociales des femmes et des jeunes sur la formation, l'emploi, l'inclusion, les droits de l'homme et l'égalité de genre.
- L'optimisation de la plateforme numérique MPME via l'intelligence artificielle pour l'initiative 100 millions de MPME en vue de mieux promouvoir l'entreprenariat des jeunes et des femmes. La plateforme offre des solutions de financements et des opportunités de connexion aux marchés par le biais de partenariat tels que la ZLECAF et l'AGOA. A ce titre, 520 personnes de dix- neuf (19) États membres de l'UA, dont le Sénégal, ont bénéficié de sessions de formation en vue de la promotion de l'apprentissage et de la collaboration stratégique. 51% des participants étaient des femmes avec 53% d'entre elles âgées de 35 ans ou moins. Toujours dans le cadre de formation et d'encadrement de MPME, 46% des MPME dirigées par des femmes en ont bénéficié avec 84% d'entre elles âgées de 35 ans ou moins.
- La mobilisation de 10 millions de dollars US pour le Programme du Dividende démographique africain et de la santé sexuelle et reproductive (A2DSRH) destinés : (i) au renforcement des capacités du personnel ; (ii) à l'amélioration de l'accès aux services de santé génésique et (iii) à l'équipement des systèmes de santé pour répondre à la demande croissante.

Au titre de la CEDEAO, à travers le pilier 5 de la vision 2050 intitulé « Une Communauté des peuples totalement inclusive des femmes, des jeunes et des enfants », les Chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé l'engagement de



la Communauté d'inclure le genre dans les questions de développement. A ce titre, le Centre pour le Développement du Genre (CCDG) a été créé pour coordonner les actions relatives aux questions de genre en vue de prendre en compte l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les programmes d'intégration de la CEDEAO.

En décembre 2024, la CEDEAO a officiellement lancé la nouvelle phase du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique sub-saharienne (SWEDD+). Le projet est mis en œuvre dans cinq (5) États à savoir le Burkina Faso, le Tchad, la Gambie, le Sénégal et le Togo. Les experts ont évalué, en marge du lancement officiel, l'état actuel d'avancement de la mise en œuvre du projet dans ces États bénéficiaires et au niveau régional.

A ce jour, les interventions de la première phase du SWEDD ont enregistré, entre autres, les résultats probants suivants :

- le maintien à l'école de près d'un (1) million de filles grâce à des bourses d'études, des repas, des moyens de transport ;
- l'accès à des opportunités économiques au profit de plus de 150 000 jeunes femmes ;
- la création de plus de 8000 espaces sécurisés pour les femmes et les filles avec près d'un demi-million de membres ;
- la création de près de 5 000 clubs pour les maris et futurs maris avec plus de 85 000 membres en vue de promouvoir une plus grande implication des hommes dans les responsabilités domestiques et de briser les normes sexistes néfastes ;
- l'accès à la planification familiale moderne pour plus d'un (1) million de nouvelles utilisatrices de contraceptifs (absence de rupture de stock dans 76 % des établissements de santé soutenus) ;
- la formation de 14 000 sage-femmes déployées dans le cadre de l'assurance qualité des services de santé génésique ;

En 2024, quatre-vingt-huit (88) professionnels de la santé et agents des forces de défense et de sécurité da région ont bénéficié de sessions de formation sur la prise en charge des victimes et des cas de violences basées sur le genre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, **le Sénégal** a élaboré une feuille de route qui vise, entre autres, la transition démographique en réduisant les taux de fécondité et de mortalité infantile et la réduction des inégalités entre les sexes.

Afin de promouvoir le commerce et le genre, la **CEDEAO** a entrepris en 2024 les initiatives suivantes : (i) la formulation d'un cadre pour un plan d'action sur la



commerce et le genre, (ii) la production de cinquante (50) kiosques solaires pour les femmes et le jeunes ; (iii) la collaboration avec ECOBANK sur l'autonomisation des femmes ; (iv) et le soutien à la Fédération des femmes chefs d'entreprises pour l'organisation d'une exposition en vue de l'amélioration de leur accès aux marchés transfrontaliers et de leur compétitivité.

Dans le cadre du Projet intitulé « Les femmes et l'énergie propre en Afrique de l'Ouest (WOCEWA) », un financement de 1,5 million de dollars canadien a été accordé par le Centre de Recherche pour le Développement international (CRDI) du Canada. Ce projet permettra l'intégration de la dimension genre dans l'accès à l'énergie par l'élimination des obstacles à la participation égale des femmes et des hommes à l'expansion de l'accès à l'énergie en Afrique de l'Ouest.

La CEDEAO a également lancé le programme de bourses « WOCEWA Scholarship and Green Jobs Program » pour les jeunes femmes étudiant les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques dans des établissements d'enseignement supérieur. Six (6) jeunes femmes pourront décrocher un master et travailler en tant que stagiaires pendant six (6) mois dans un secteur énergétique.

Dans le cadre de l'initiative Femmes transfrontalières dans le développement, une mission d'évaluation des besoins et d'identification de projets a été réalisée en vue d'examiner les besoins et les domaines d'intervention potentiels pour soutenir les femmes des communautés frontalières dans les États membres. Les projets identifiés seront soutenus à hauteur de 20 000 USD dans chaque État membre.

L'UEMOA, pour sa part, a adopté la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027) par Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018. Cette stratégie a pour objectif de « contribuer à la promotion d'un environnement institutionnel communautaire favorable à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes dans les domaines économique, politique, social et culturel ».

L'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027) s'est poursuivie en 2024 avec comme axe principal l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres. Ainsi, la Commission a veillé à la mise en œuvre du Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (STIG) dans les Ministères et dans les institutions des États membres en appuyant la tenue d'ateliers de contextualisation du STIG. Les feuilles de route nationales pour la mise en place du dispositif ont été actualisées.



Concernant la Budgétisation sensible au genre (BSG), les modules élaborés par la Commission ont été disséminés et des ateliers de formation des formateurs en BSG ont été organisés aux niveaux régional et national. Une formation pilote de vingt-quatre (24) formateurs en BSG a été tenue et ils procèderont aux formations au niveau national.

Au Sénégal, d'importants instruments juridiques à l'échelle régionale et sous régionale ont été ratifiés, notamment : (i) la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) de 1979, (ii) le Protocole de Maputo de 2003, (iii) la Déclaration Solennelle des Chefs d'État et de Gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de 2004, (iv) l'Acte Additionnel pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes pour un développement durable dans l'espace de la CEDEAO de 2015, (v) la Décision portant Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre dans les États Membres de l'UEMOA.

Les initiatives, politiques et programmes mis en place par le Sénégal qui s'inscrivent en ligne droite avec ces engagements sont entre autres, : (i) la Stratégie nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) adoptée en 2005, révisée en 2016 et étendue à l'horizon 2026 ; (ii) le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité et d'Autopromotion (PAISD) lancé en 2003 et (iii) la Stratégie nationale de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (SNPEF) adoptée en 2016.

En 2024, le Rapport sur le Développement du Capital humain de la CEDEAO montre qu'au Sénégal, la parité entre les sexes a été atteinte dans l'éducation mais pas dans la dimension de la santé. Pour y remédier, le Sénégal a adopté une série de projets, tels que la Stratégie nationale École des Maris et le Projet régional pour l'élimination de la Fistule obstétricale, en vue de l'amélioration du bien-être et l'autonomisation des femmes. Concernant l'autonomisation des femmes et des filles, le Président de la République a instruit, en mai 2024, l'élaboration de la Loi d'orientation sur l'autonomisation économique des femmes (LOAEF) en vue de l'établissement d'un cadre juridique et stratégique pour mieux structurer et coordonner les actions.



CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

Le rapport 2024 sur l'intégration régionale met en évidence les avancées, les contraintes et les perspectives du processus d'intégration du continent africain et, plus particulièrement, de l'Afrique de l'Ouest. Dans un environnement international difficile, marqué par la persistance des crises économiques, sécuritaires et géopolitiques, l'intégration demeure un levier essentiel pour la transformation structurelle, la souveraineté économique et la stabilité politique du continent.

Le processus d'intégration du continent s'est poursuivi en 2024 avec plus de résilience face aux incertitudes de l'environnement économique international. Le bilan de la mise en œuvre des programmes régionaux fait état d'une progression à un rythme variable, avec un dynamisme observé dans certaines CER tandis que d'autres traînent le pas.

L'Union africaine, à travers son Agenda 2063, continue de poser les fondations d'une vision continentale unifiée, bien que la mise en œuvre de certaines initiatives, notamment dans les domaines macroéconomique et financier et de la libre circulation progressent lentement. Par ailleurs, des avancées sont notables dans la mise en œuvre de la ZLECAF, du PIDA et des programmes sanitaires, avec le lancement de programmes pour l'harmonisation réglementaire et la fabrication locale de médicaments.

En Afrique de l'Ouest, la **CEDEAO** s'est illustrée comme l'une des communautés économiques régionales les plus performantes, en particulier en matière de libre circulation des personnes et de croissance économique, affichant un taux de 4,4% en 2024. L'institution poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route pour le lancement de la monnaie unique Eco en 2027 et a avancé dans l'harmonisation de ses cadres budgétaires et juridiques, sans toutefois progresser sur la convergence macroéconomique. L'accélération de l'avancement du projet Gazoduc Afrique-Atlantique (AAGP) ainsi que la poursuite de l'interconnexion électrique via le WAPP (Pool Énergétique Ouest-Africain) ont été des activités phares du côté des infrastructures. La région traverse cependant une période difficile, marquée par le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger, soulevant de sérieuses incertitudes sur le processus d'intégration.

Pour sa part, l'**UEMOA** maintient une activité économique dynamique et une faible inflation, grâce à une politique monétaire active et un marché financier florissant. L'Union a mis l'accent sur la convergence économique, la



compétitivité et la libre circulation. La BCEAO a lancé la phase pilote de son Système de Paiement Instantané (SPI) interopérable en 2024. L'UEMOA a également achevé la construction de plateformes agricoles intégrées (MICROSOL-UEMOA) dans la majorité de ses États, contribuant à une progression de la production céréalière (+2% en 2023-2024). Enfin, pour relever le défi infrastructurel, l'Union a mis l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) et du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) pour atteindre un objectif ambitieux de 82% d'énergies renouvelables.

Au regard de ces aspects, des actions ciblées s'imposent afin de transformer ces progrès inégaux en un élan d'intégration durable.

Concernant le Sénégal, il s'est illustré par son fort engagement dans le processus d'intégration régionale, en participant activement aux initiatives de l'UA, de la CEDEAO et de l'UEMOA. L'État a réaffirmé dans son Agenda de transformation Sénégal 2050 son ambition de faire de l'intégration un pilier essentiel du développement économique et social. Le pays montre des performances notables en matière d'exportations vers l'Afrique, de santé et d'engagement pour l'égalité de genre. Cependant, il fait face à des défis tels que le respect des critères de convergence macroéconomique, des engagements de Malabo ainsi que l'opérationnalisation de la ZLECAF.

A la lumière des enseignements tirés de l'évaluation du processus d'intégration régionale en 2024, il est recommandé à l'État du Sénégal de mettre l'accent sur les points suivants pour renforcer son positionnement dans l'échiquier régional et bénéficier davantage des retombées de l'intégration régionale.

- 1. Capitaliser sur sa position d'acteur engagé pour l'intégration en continuant à promouvoir le contenu local et la transformation des ressources naturelles, notamment dans les secteurs miniers et des hydrocarbures (projet hub minier régional) ;**
- 2. promouvoir la diversification de ses partenaires commerciaux en Afrique, surtout dans le cadre de la ZLECAF ;**
- 3. promouvoir les chaînes de valeur régionales, à travers des pôles industriels intégrés ;**
- 4. accélérer la mise en œuvre de la ZLECAF, à travers notamment la stratégie SN-ZLECAF ;**
- 5. poursuivre et accélérer la réalisation des infrastructures transfrontalières (liaison maritime Dakar-Praia et autoroute Dakar-Abidjan, liaison ferroviaire Dakar-Bamako) ;**



6. saisir les opportunités qu'offre le projet de Gazoduc Afrique-Atlantique (AAGP) ;
7. accélérer l'interconnexion du réseau électrique sénégalais au réseau régional dans le cadre du WAPP ;
8. renforcer les investissements dans les infrastructures scolaires et universitaires et adapter les curricula pour l'adéquation entre formation et emploi.



BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- **AFREXIMBANK (2024)** : « Rapport Annuel »
- **AIE (2023)** : « Rapport Oil 2023 »
- **AMF-UMOA (2025)** : Rapport annuel 2024
- **AUDA-NEPAD (2024)** : Rapport annuel
- **AUDA-NEPAD (2024): Rapport annuel**
- **BAD (2024)** : Perspectives économiques en Afrique 2024.
- **BAD et CUA (2025)** : Mécanisme africain de Stabilité financière (MASF, Projet de rapport technique et opérationnel janvier 2025)
- **BAD (2025)** : Rapport sur les perspectives économiques de l'Afrique 2025, Transformer les ressources naturelles en leviers de croissance durable.
- **BCEAO (2024)** : Communiqué de presse sur Lancement de la phase pilote du système de paiement instantané interopérable de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
- **CEDEAO (2012)** : Acte Additionnel A/SA.16/02/12 portant politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO (EMDP), Abuja : Commission de la CEDEAO.
- **CEDEAO (2024)** : « Perspectives énergétique de la CEDEAO »
- **CEDEAO (2024)** : « Rapport Général ECOMOF »
- **CEDEAO (2024)** : Rapport annuel sur l'état de la Communauté, Abuja : Commission de la CEDEAO.
- **CEDEAO (2024)** : Rapport sur le Développement du Capital humain, Abuja : Commission de la CEDEAO.
- **CEDEAO (2024): Rapport annuel sur l'état de la Communauté**
- **CEDEAO (2025)** : Rapport de convergence macroéconomique, Freetown : AMAO
- **CEDEAO, (2024)** : Projet de révision de la Politique de développement des ressources minérales (EMDP révisé), Abuja.
- **CEDEAO, (2024)** : 4e Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO (ECOMOF 2024).
- **Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), (2022)** : Rapport sur la gouvernance des ressources naturelles en Afrique.
- **Energy Institute (2024)** : « Rapport statistique sur l'énergie mondiale
- **Energy Institute (2025):** « Energy Insights – Statistical Review of World Energy »
- **FMI (2025)** : Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne
- **FMI (2025)** : Perspectives économiques régionales : Moyen orient et Asie centrale
- **Francis Perrin (2025)** : « l'Afrique toujours très dépendante des énergies fossiles
- **Groupe de la Banque africaine de Développement & Union africaine (2024) :** Rapport sur l'ouverture des régimes de visa en Afrique



- **Kamel Koné (2024)** : « Le contenu local dans le secteur des hydrocarbures en Afrique : bilan et perspectives »
- **MEPC, DGPPE, CSI (2022)** : Rapport sur l'Intégration régionale 2021
- **MEPC, DGPPE, CSI (2023)** : Rapport sur l'Intégration régionale 2022
- **MEPC, DGPPE, CSI (2024)** : Bulletin d'information sur l'intégration régionale (BIIR) N°11
- **MEPC, DGPPE, CSI (2024)** : Bulletin d'information sur l'intégration régionale (BIIR) N°12
- **MEPC, DGPPE, CSI (2024)** : Rapport sur l'Intégration régionale 2023
- **Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (2024)** : Agenda de transformation Sénégal 2050, Dakar MEPC.
- **Ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal (2025)** : Lettre de politique sectorielle de la Santé et de l'Action sociale, 2025-2029
- **Ministère des Mines et de la Géologie, (2024)** : Projet Hub Minier Régional du Sénégal, Document de cadrage stratégique, MMG.
- **OMC (2024)** : Rapport annuel de l'Organisation mondiale du Commerce
- **Ministère des Mines et AME Trade Ltd (2024)** : Salon International des Mines du Sénégal, (Éditions biennales), Dakar.
- **UA (2009)** : Vision Minière Africaine (VMA), Commission de l'Union Africaine, Addis Abeba : Commission de l'UA
- **UA (2013)** : Cadre de Gouvernance Africaine du Secteur Minier (CGASM), Addis-Abeba : Commission de l'UA
- **UA (2015)** : Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique ; 2016-2025, Addis Abeba : Commission de l'UA
- **UA (2024)** : Rapport de la 5ème Session extraordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union Africaine (UA) sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification et l'Intégration économique, Abuja : Commission de l'UA.
- **UA (2024)** : Rapport de la 7ème Session du Comité technique spécialisé (CTS) sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification et l'Intégration économique, Tunis : Commission de l'UA
- **UA (2024)** : Rapport sur l'établissement et l'opérationnalisation de l'agence africaine des médicaments, Addis Abeba : Commission de l'UA
- **UA (2025)** : Projet de note conceptuelle de la 8ème session du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, Addis Abeba : Commission de l'UA
- **UA (2025)** : Rapport sur l'Intégration africaine (ASRII), Addis Abeba : Commission de l'UA et la CEA
- **UEMOA (2024)** : Mémorandum Revue technique de la Commission de l'UEMOA
- **UEMOA (2024)** : Rapport annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union
- **UEMOA (2024)** : Rapport annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, Ouagadougou : Commission de l'UEMOA



- **UEMOA (2024)** : Rapport de surveillance multilatérale, Ouagadougou : Commission de l'UEMOA
- **UEMOA, (2023)** : Code minier communautaire révisé de l'UEMOA, Ouagadougou, Commission de l'UEMOA.
- **World Mining Data (2025)**: Federal Ministry of Labour and Economy, Republic of Austria, Vienna.

WEBOGRAPHIE

- [Formation des pays membres à l'utilisation des outils de diagnostic et de suivi du financement de la santé. | Organisation Ouest Africaine de la Santé](#)
- [fractualitesmensuellesooasfevrier2025.pdf](#)
- [https://dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration/](#)
- [https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/fr_the_african_financial_stability_mechanism.pdf](#)
- [https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/perspectives_economiques_en_afrique_pea_2024 - points saillants 0.pdf](#)
- [https://www.amf-umoa.org/publication/rapport](#)
- [https://www.bceao.int/fr/communique-presse/lancement-de-la-phase-pilote-du-systeme-de-paiement-instantane-interoperable-de](#)
- [https://www.imf.org/fr/Publications/REO/MECA/Issues/2025/04/24/regional-economic-outlook-middle-east-central-asia-april-2025](#)
- [https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2024/10/25/regional-economic-outlook-for-sub-saharan-africa-october-2024](#)
- [L'Organisation Ouest-Africaine de la Santé et la Société Africaine de Médecine de Laboratoire s'associent pour renforcer les Systèmes de management de la Qualité des laboratoires dans la région de la CEDEAO - African Society for Laboratory Medicine](#)
- [Première Assemblée Générale de l'Initiative Régionale pour les Laboratoires d'Afrique de l'Ouest pour mettre en œuvre l'Évaluation Externe de la Qualité des Laboratoires sur la surveillance de la Résistance aux Antimicrobiens \(WARIL-EEQ-RAM\) | Organisation Ouest Africaine de la Santé](#)
- [https://www.au-senegal.com/salon-international-de-l-energie-et-du-petrole-en-afrique,8979.html](#)
- [https://panafricaniste.com/lafrigue-des-ressources-naturelles-entre-convoitises-etrangeres-et-defis-de-developpement/](#)
- [https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/reserves-de-petrole-dans-le-monde](#)
- [https://wacomp-observatory.org/fr/](#)
- [https://etls.ecowas.int/a-propos-du-slec/?lang=fr](#)



ANNEXE

Tableau 6 : : État de mise en œuvre des programmes de la Feuille de route pour le lancement de l'ECO

PROGRAMMES	DERNIERES ACTIVITES REALISEES
Convergence et stabilité macroéconomique	<ul style="list-style-type: none">- Programmes pluriannuels de convergence : Renforcement des capacités des États membres dans le cadre de l'élaboration de leurs PPC en vue de les transmettre avant la fin de l'année.
Cadre institutionnel et juridique de l'union monétaire	<ul style="list-style-type: none">- Préparation du cadre juridique sur l'Union Monétaire de la CEDEAO et des Statuts de la future Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO)
Cadre de politique de change	<ul style="list-style-type: none">- Harmonisation des réglementations régissant les transactions courantes et de capital- Création du Mécanisme de change de la CEDEAO (MCC)- Harmonisation des régimes de chan
Cadre de politique monétaire	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration et adoption des textes régissant la politique monétaire de la BCAO - Préparation et validation du cadre commun de politique monétaire
Harmonisation des normes et pratiques statistiques	<ul style="list-style-type: none">- Harmonisation des statistiques et gestion des données : Validation du guide méthodologique de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (ECO-IHPC) et du guide méthodologique commun de compilation des comptes nationaux annuels- Mécanisme régional pour le développement harmonieux de la statistique : Validation de la maquette régionale commune harmonisée d'établissement et de présentation du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) au sein de la CEDEAO et son guide d'utilisation selon le Manuel 2024 de Statistiques de Finances Publiques (MSFP2014), etc.
Cadre de l'intégration financière	<ul style="list-style-type: none">- Harmonisation du cadre réglementaire et de supervision des Institutions financières bancaires et non bancaires ;- Promotion de l'intégration des marchés financiers ;



	<ul style="list-style-type: none">- Création du Fonds de Garantie des dépôts au sein de la CEDEAO ;- Interconnexion des bureaux d'informations sur les crédits (BIC)
Interconnexion des systèmes de paiements	<ul style="list-style-type: none">- Accélération de l'opérationnalisation du Système des Paiements et des Règlements de la CEDEAO (SPRC) prévue en 2025
Harmonisation des cadres des finances publiques	<ul style="list-style-type: none">- Adoption du cadre réglementaire pour l'harmonisation de la gestion de la dette publique ; du cadre juridique harmonisé relatif à la comptabilité publique, des lois de finances publiques, du processus budgétaire et de la nomenclature ; des textes à la passation des marchés publics au sein de la CEDEAO
Stratégie de communication de la monnaie unique de la communication	<ul style="list-style-type: none">- La stratégie doit tourner autour de la détermination de la valeur de l'ECO
Lancement de l'ECO	<p>Les dernières conclusions de 2^{ème} réunion du Comité de Haut Niveau pour les modalités pratiques pour le lancement de l'ECO ont permis à la CEGC de :</p> <ul style="list-style-type: none">- maintenir le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomiques entre les États membres de la CEDEAO en l'état actuel ;- d'élaborer un projet d'Acte additionnel portant définition des modalités de participation des États membres à l'Union Monétaire ;- d'effectuer des estimations des coûts, sources et modalités de financement de la mise en œuvre des réformes nécessaires et des dispositifs institutionnels requis pour lancer l'ECO.

Source : Commission CEDEAO, 2025



ORIENTATIONS :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques

M. Souleymane LOUM THIAM, Coordonnateur de la Cellule de Suivi de l'Intégration

Equipe de rédaction :

M. Ousmane SAMBE

Dr. Aliou NIANG FALL

Mme Marième Fatou SEYE

M. Mouhamed SECK

M. Mor DIOP

Mme Soda NDIAYE DIATTA

M. Mamadou CISSE

M. Ousmane FAYE

M. Karamo DIAMANKA

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

Imprimerie BRISTOL

Contact :

ADRESSE : 64, Rue Carnot X Saint Michel, en face BICIS prestige

TEL : (+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-intégration

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Cellule de Suivi de l'Intégration